



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

79^e séance plénière

Vendredi 1er décembre 2000, à 15 heures
New York

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 h 00.

Point 175 de l'ordre du jour

Le rôle des diamants dans les conflits

Projet de résolution : A/55/L.52

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud qui va présenter le projet de résolution A/55/L.52.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/55/L.52, intitulé « Le rôle des diamants dans les conflits : briser le lien entre les transactions illicites de diamants bruts et le conflit armé afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits. »

D'ordinaire, les diamants sont une matière première très précieuse. Outre leur valeur intrinsèque, les diamants sont également achetés pour leur beauté. Cependant, une partie du commerce de ces pierres fort recherchées a aussi un mauvais côté. Nous ne pourrons jamais oublier les enfants de la Sierra Leone dont les membres ont été brutalement coupés par des tueurs fous prêts à tout pour les profits du commerce illicite des diamants provenant de zones de conflit, ni le déplacement et les morts de centaines de milliers de citoyens angolais, dus aux rebelles de l'UNITA financés par les diamants.

Il est important de souligner, toutefois, que les diamants provenant de zones de conflit ne représentent

qu'environ 4 % de l'ensemble du marché mondial du diamant. Cela signifie que 96 % des diamants du monde sont en fait des « diamants de la prospérité ». Ce commerce légitime des diamants est essentiel au développement économique de nombreux pays. Des milliers de familles, dans mon pays et dans notre région, doivent leurs moyens d'existence au travail dans les mines et à la vente de diamants légitimes.

Les auteurs de ce projet de résolution croient fermement que l'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures pour s'occuper de la question des diamants provenant de zones de conflit. Nous pensons que cela peut être fait par le biais d'actions et d'une coordination internationales concertées. Cela prouvera que la communauté internationale n'est ni impuissante ni silencieuse sur la question des diamants provenant de zones de conflit. Nous espérons que les États Membres se joindront à nous pour délivrer un message fort, clair et sans ambiguïté, affirmant que le monde peut et est prêt à agir de manière décisive pour briser le lien entre les transactions illicites de diamants bruts et le conflit armé.

Le projet de résolution est le résultat d'un processus qui a commencé à Kimberley en mai 2000. D'autres réunions ont eu lieu à Luanda, Londres et Windhoek. Ces rencontres sont connues sous le nom de Processus de Kimberley, du nom de la ville sud-africaine dans laquelle des diamants ont pour la première fois été extraits à des fins commerciales, en 1879. Le Processus de Kimberley a été élaboré à partir

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

d'une approche inclusive des gouvernements, de l'industrie et de la société civile dans les États qui exportent, travaillent et importent des diamants, pour trouver des solutions au problème des diamants provenant de zones de conflit. Le 21 septembre, à Pretoria, 16 pays ont participé à une réunion ministérielle du Processus de Kimberley.

Le Processus de Kimberley visait à empêcher les diamants provenant de zones de conflit d'entrer sur le marché du diamant légitime, privant par là les mouvements rebelles de revenus pour financer leurs activités militaires destinées à saper ou renverser des gouvernements légitimes. Ce processus, donc, protège le marché du diamant légitime, tout en signifiant clairement l'intention de toutes les parties impliquées de s'occuper des diamants provenant de zones de conflit d'une manière claire et concrète.

L'Afrique du Sud escompte que le Processus de Kimberley mènera à la création et à l'application d'un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts. Ce système de certification transmettra les informations aux systèmes de délivrance de certificats nationaux qui sont fonctionnels et qui ont les capacités de faire respecter la loi, afin de surveiller, réglementer et contrôler les transactions de diamants. Dans notre région d'Afrique australe, des pays comme le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud ont déjà défini des systèmes pour superviser la production et la commercialisation des diamants dont l'origine se trouve à l'intérieur de leurs frontières. Des initiatives importantes et semblables ont déjà été prises par les Gouvernements angolais et sierra-léonais pour traiter du problème des diamants provenant de zones de conflit. C'est pour ces raisons que ma délégation souhaite insister sur le fait que des ressources soient rendues disponibles pour aider davantage de pays à développer des systèmes de délivrance de certificats nationaux accompagnés des capacités de faire respecter la loi.

En élaborant ce projet de résolution, les pays présentés au sein du Processus de Kimberley ont cherché à créer une approche large, mais complète, pour traiter du problème des diamants provenant de zones de conflit. Nous sommes attentifs, également, au fait que tant l'industrie du diamant que les gouvernements doivent adopter des approches de développement durable. Les industries diamantaires sont des sources précieuses d'emplois, de devises étrangères, de recettes fiscales et d'investissements. Nous sommes aussi conscients de la

responsabilité de l'industrie du diamant de régénérer l'environnement et les infrastructures des communautés, qui peuvent être perturbées ou dérangées là où ont lieu des activités d'extraction.

Le projet de résolution reconnaît le rôle des diamants provenant de zones de conflit dans les conflits et leur effet dévastateur sur la paix, la sûreté et la sécurité pour toutes les populations dans les pays touchés. Le projet met davantage en lumière l'utilisation des diamants provenant de zones de conflit par les mouvements rebelles pour financer leurs activités, y compris des tentatives pour saper ou renverser des gouvernements légitimes. En outre, il souligne que les mesures prises contre les diamants provenant de zones de conflit devront être efficaces, pragmatiques et conformes au droit international. Il y est aussi insisté sur la nécessité d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement attend avec impatience un Processus de Kimberley élargi pour y inclure tous les pays clefs ayant des intérêts importants dans l'industrie du diamant. Nous croyons qu'un partenariat entre le gouvernement, l'industrie et la société civile protégera l'industrie légitime de tout effet négatif non intentionnel.

Ma délégation est heureuse que ce projet de résolution ait réuni un très grand nombre de coauteurs. J'espère que l'Assemblée générale soutiendra cette importante initiative en adoptant le projet de résolution par consensus.

Nous savons qu'il y a des États Membres qui éprouvent des difficultés avec certaines parties de ce projet de résolution. Il a fallu de nombreuses semaines aux pays du Processus de Kimberley pour finalement parvenir à ce compromis. Nous reconnaissons qu'il peut ne pas recouvrir toutes les questions et toutes les nuances de cet important débat. Cependant, nous espérons qu'il recevra le soutien de l'Assemblée pour une raison majeure, à savoir la nécessité de délivrer à ceux qui pratiquent le commerce illégal des diamants provenant de zones de conflit le message clair et sans ambiguïté que l'ONU est déterminée à agir de manière décisive pour briser le lien entre les transactions illicites de diamants bruts et le conflit armé.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis honoré d'être ici aujourd'hui pour prendre la parole sur une question qui est de la plus haute urgence – le fléau que l'on appelle « les diamants

de la guerre ». Pendant beaucoup trop longtemps, notre réponse à ce problème a été faible et tout à fait inappropriée. En passant sous silence le problème ou en laissant ceux qui ont un intérêt dans ce commerce nous convaincre que ce n'était pas un problème, nous n'avons pas assumé notre plus haute responsabilité, qui est de prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent.

Aujourd'hui prenons un nouveau départ. Le commerce illicite des diamants alimente une culture de criminalité et de conflits, notamment, et ce qui est plus tragique, en Afrique. On ne peut pas contester le fait que le moment de faire quelque chose soit venu, il est même passé depuis longtemps. L'an passé, nous nous sommes associés aux dirigeants des Gouvernements des nations productrices et exportatrices de diamants, des entreprises privées légitimes engagées dans le commerce des diamants et des organisations non gouvernementales. Les Gouvernements et l'industrie doivent œuvrer de concert pour mettre au point des techniques et des mécanismes permettant de mettre fin à ce commerce.

Comme nous l'avons vu en Angola, en Sierra Leone, au Congo et ailleurs, il existe un lien direct entre les diamants de la guerre et les fonds que les mouvements rebelles utilisent pour acheter des armes illicites perfectionnées. Nous y avons vu les conséquences terribles : des familles sans abri, des communautés détruites, des sociétés empoisonnées, et des enfants aux membres coupés.

L'an passé, les Nations Unies ont pris des mesures pour s'attaquer aux problèmes spécifiques de l'Angola et de la Sierra Leone, et il y a eu certains progrès. En juin 1998, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1173 (1998), qui interdisait l'importation directe ou indirecte d'Angola de tous les diamants non contrôlés par le régime de Certification d'origine du Gouvernement angolais.

Par la suite, sous la direction du Canada agissant en tant que Président du Comité des sanctions pour l'Angola, le Conseil de sécurité a exploré et approuvé de nouvelles mesures pour réduire les fuites dans les sanctions. Cet effort se poursuit, et j'espère que les sources de financement des forces rebelles de l'UNITA commencent à tarir.

Cette année, après la violation de l'Accord de Lomé en Sierra Leone, le Conseil de sécurité a agi de nouveau. Je suis fier de dire que les États-Unis ont joué un rôle de chef de file à cet égard. Avec la résolution

1306 (2000), l'ONU a imposé une interdiction obligatoire à l'achat de diamants sierra-léonais qui ne sont pas certifiés par le Gouvernement. Le Gouvernement sierra-léonais a maintenant mis en place un système de certification des diamants et essaye de le rendre efficace.

En outre, au sommet historique du Conseil de sécurité de l'an dernier, présidé par le Président Konaré, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'approuver des mesures applicables dans les régions où l'exploitation illégale et le trafic illicite contribuent à l'escalade et à la poursuite des conflits.

Un domaine qui n'a pas encore été traité en profondeur c'est la question des diamants issus de territoires sous occupation militaire étrangère. Ce problème touche, par exemple, la République démocratique du Congo, dont une grande partie des revenus des diamants sont siphonnés par d'autres. Mais nous ne leurrons pas en pensant qu'agir à cet égard uniquement dans ces quelques régions résoudra le problème. Ce n'est pas seulement un problème africain, ou un problème asiatique, ou un problème européen : c'est un problème mondial qui nécessite une solution mondiale.

Aujourd'hui nous voyons le début d'une réponse mondiale. Les États-Unis sont heureux des efforts déployés par les pays producteurs, transformateurs, exportateurs et importateurs de diamants, ainsi par les représentants de l'industrie et les organisations non gouvernementales qui ont pris des initiatives concernant ce problème. Commencé avec la première réunion de Kimberley, en Afrique du Sud, en mai dernier, pour culminer avec la réunion ministérielle tenue à Pretoria en septembre dernier, le Processus de Kimberley a établi la notion large d'un système de certification internationale des diamants bruts. En octobre, à Londres, plus de 35 nations ont apporté leur appui à ce Processus. Cette réalisation importante nécessite notre appui. Il y a bien longtemps que l'Assemblée générale – le parlement des êtres humains – aurait dû exprimer son appui à ces efforts.

Tout en prenant des mesures pour mettre fin à ce commerce des diamants de la guerre, n'oublions pas, en même temps, qu'il existe un marché des diamants légitime et fort. Je voudrais souligner que nous ne voulons pas porter préjudice à l'industrie légitime. Au contraire : cela devrait aider l'industrie légitime, et cela devrait permettre que les bénéfices tirés de ce grand

patrimoine des pays qui ont la chance d'avoir des mines de diamants reviennent aux peuples de ces pays.

Le Botswana en est un exemple parfait : une démocratie forte qui dépend de son commerce actif des diamants pour sa santé économique. Il en va de même de la Namibie. L'Afrique du Sud, qui émerge encore des inégalités et des cruautés de l'apartheid, dépend également de son secteur du diamant, et nous venons d'entendre la déclaration éloquentes que l'Ambassadeur Kumalo vient de prononcer au nom de son pays, qui est un protagoniste central dans ce drame immense de longue date. Il est également important de signaler que les nations telles que la Sierra Leone et l'Angola tireront d'énormes profits si l'on met un terme au commerce illégitime et si les marchés légitimes sont protégés.

Aujourd'hui je suis ici au nom de mon pays pour promettre que les États-Unis œuvreront avec toutes les parties concernées pour faire progresser et aboutir ce processus. Une approche intégrée, faisant intervenir les Gouvernements, l'industrie et la société civile – et je suis heureux que nous ayons dans cette salle aujourd'hui des représentants de l'industrie du diamant – est le moyen le plus efficace d'agir.

Nous pensons qu'il est essentiel d'appuyer les efforts vastes de Kimberley, ou un processus semblable à Kimberley, pour aider à élaborer un système de certification internationale pour traiter de ce processus global. Nous saluons l'important rôle de chef de file que l'Afrique du Sud a joué dans le Processus de Kimberley et le fait qu'elle parraine la résolution de l'Assemblée générale d'aujourd'hui. Nous nous félicitons également de la décision de la Namibie d'accueillir une réunion technique au début de l'année prochaine.

Les Nations Unies doivent envoyer aujourd'hui au monde un message à tous ceux qui utilisent les diamants à des fins terribles. Indiquons clairement que la communauté internationale saura finalement se montrer à la hauteur de ses responsabilités. Nous ne pouvons pas permettre qu'une des pierres les plus précieuses et les plus magnifiques devienne à jamais un symbole de la terreur et des souffrances.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et

Turquie, ainsi que l'Islande, en tant que pays de l'Association européenne du libre-échange, membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

Pour la première fois, l'Assemblée générale examine le problème des trafics illégaux de diamants et de leurs liens avec les conflits. L'Union européenne se réjouit de cette initiative car la lutte contre ces trafics illégaux ne peut se réaliser sur de seules bases nationales. Elle oblige à une coopération internationale accrue pour appliquer les règles de droit. Depuis des années, ces trafics permettent le financement d'achats d'armements et, de ce fait, la poursuite de conflits. Trois cas de pays producteurs de diamants et victimes de conflits nous viennent naturellement à l'esprit

La Sierra Leone est une illustration préoccupante du trafic illégal de diamants. Le Revolutionary United Front (RUF) s'est appuyé sur un tel trafic pour financer ses campagnes militaires. Les populations civiles ont été victimes de vagues de violences tout à fait tragiques. L'Angola est un autre cas. Au cours de la dernière décennie, le trafic illégal de diamants a rapporté à l'UNITA plus de 3 milliards de dollars. Cet argent lui a permis de poursuivre sa lutte armée. Le troisième cas est la République démocratique du Congo. Le pillage des richesses économiques de ce pays, notamment des diamants, alimente la poursuite du conflit. La convoitise de ces richesses apparaît de plus en plus nettement comme l'une des motivations de la présence de troupes étrangères au Congo, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, de même qu'elle est aujourd'hui l'une des principales raisons d'être de la rébellion armée du RUF en Sierra Leone, voire de celle de l'UNITA en Angola.

Il convient de souligner que la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, a fortement contribué à la prise de conscience de la gravité de ces trafics. Dans ce contexte, la lutte contre les trafics illégaux de diamants est un facteur de prévention des conflits.

La recherche de solutions a récemment progressé grâce à l'action cumulée de deux acteurs : l'ONU et les États du Processus de Kimberley. L'Union européenne salue, en premier lieu, les mesures prises par le Conseil de sécurité de l'ONU pour interdire le trafic des diamants des conflits. Des résolutions et déclarations du Conseil de sécurité ont posé des jalons importants dans la lutte contre ces trafics. Je pense en particulier aux

résolutions 1173 (1978), 1237 (1999) et 1295 (2000) sur l'Angola où des sanctions sont prévues contre le trafic de diamants de l'UNITA et où un groupe d'experts est créé ainsi qu'un mécanisme de surveillance. Je pense aussi à la résolution 1306 (2000) sur la Sierra Leone qui comprend des sanctions contre le trafic de diamants échappant au contrôle du Gouvernement. Je pense enfin à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 2 juin 2000 sur la République démocratique du Congo, qui prévoit la création d'un groupe d'experts chargé de réunir les informations sur toutes les activités d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, et ce, notamment en violation de la souveraineté du pays.

De leur côté, les États, grands exportateurs et importateurs, et ceux disposant d'une industrie du diamant, se sont engagés dans des efforts communs pour mettre en oeuvre des actions visant à interdire le trafic illicite des diamants des conflits. Des progrès significatifs ont été enregistrés par le Processus de Kimberley. La réunion ministérielle de Pretoria du 21 septembre a conduit à l'adoption d'une déclaration soulignant la contribution que la création d'un régime international de certification pourrait apporter à la lutte contre le trafic illicite de diamants bruts.

L'Union européenne note, en outre, la contribution de l'industrie du diamant, notamment du Conseil international du diamant, du Conseil supérieur du diamant, de la Fédération mondiale des bourses de diamants et de l'Association internationale des fabricants de diamants, dans la recherche d'un régime international de certification. Dans ce cadre, l'Union européenne est favorable à la poursuite des efforts en vue d'établir un régime international de certification des diamants bruts. Les efforts dans ce sens doivent être encouragés.

Dans ce contexte, l'Union européenne rappelle que la réunion ministérielle du G-8 à Miyazaki sur les initiatives pour la prévention des conflits s'est conclue par des avancées concrètes dans la lutte contre le trafic illicite des diamants. L'Union européenne entend soutenir une approche visant à empêcher les trafics illégaux. Elle souhaite parallèlement préserver le commerce légal de diamants, qui constitue une ressource essentielle pour le développement de nombreux pays.

Tout régime de certification restera sujet à des risques de contournement. Il paraît donc nécessaire d'engager une réflexion sur la lutte contre les trafics et

les trafiquants. Par nature, les trafics ne connaissent pas de frontières et les intérêts criminels sont souvent identiques d'une crise à l'autre. Dans ce cadre, on pourrait envisager la possibilité de créer un mécanisme international chargé de surveiller les trafics de diamants et d'autres matières premières rares et précieuses qui contribuent au financement des guerres. On pourrait aussi envisager de créer, au sein de l'ONU, une structure d'expertise unifiée qui pourrait concentrer toutes les données recueillies et opérer les rapprochements indispensables entre les différentes situations. Entre-temps, il convient d'apporter un soutien entier aux comités des sanctions institués par le Conseil de sécurité, en particulier les comités ainsi que le groupe d'experts et l'instance de surveillance pour l'Angola, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, dans leurs efforts pour révéler les trafics illégaux de diamants. Plus généralement et au-delà du seul problème des diamants, l'Union européenne rappelle sa préoccupation à l'égard de la menace que l'exploitation illégale de richesses naturelles fait peser sur la sécurité de nombreux pays, notamment en Afrique.

Une nouvelle étape dans la lutte contre les diamants des conflits doit être franchie. L'Union européenne appuie le projet de résolution que l'Afrique du Sud va soumettre à notre adoption. À la suite du Processus de Kimberley, dont les États participants soutiennent également la résolution, ce projet propose la création d'un régime international de certification pour les diamants bruts. Les États, notamment les principaux exportateurs et importateurs, pourront fournir tous les efforts possibles pour faire rapidement progresser les négociations sur un régime international en vue de le mettre en oeuvre le plus tôt possible. Les États pourront prendre toutes les mesures nécessaires pour contrecarrer les trafics illicites de diamants bruts. Cette résolution doit être un premier pas dans l'engagement de négociations sur ce sujet. Elle traduit l'intérêt durable de l'ONU dans le suivi de ce dossier si important. Nous exprimons le ferme espoir que l'Union européenne sera tenue pleinement et régulièrement informée des prochaines étapes concernant la mise en oeuvre de cette résolution sur laquelle l'Union européenne entend jouer un rôle constructif et actif.

Je voudrais maintenant demander à cette assemblée de bien écouter ce que j'ai à dire au nom de la France.

Le texte qui vient de nous être présenté par l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud est très important.

Il marque le début d'un processus que la France soutient pleinement. Il est bon que l'Assemblée générale traite de ce problème de diamants des conflits. Mais justement, puisqu'il s'agit d'un commencement, nous devons être très clairs et très précis sur ce dont nous parlons.

La France considère – et je pense que telle est aussi la compréhension qu'en a l'immense majorité des membres de cette Assemblée – que les diamants des conflits sont d'une part, je cite :

« des diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou renverser des gouvernements légitimes »,

ce qui figure au paragraphe 2 du préambule. D'autre part, et je cite à nouveau :

« les diamants bruts en provenance de territoires appartenant à des pays producteurs de diamants occupés militairement par un autre pays. »,

ce qui figure au paragraphe 6 du préambule.

Concrètement, cela signifie, par exemple, que sont visés non seulement les diamants illégalement exploités et exportés par l'UNITA en Angola et par le RUF en Sierra Leone mais aussi ceux illégalement exploités et exportés dans les parties du territoire de la République démocratique du Congo occupées par des armées étrangères, des armées non invitées. Je dis cela après en avoir parlé au principal auteur de ce texte, l'Ambassadeur Kumalo de l'Afrique du Sud et avec son accord. Et je voudrais rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Kumalo qui a su conduire ce projet au succès.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur une telle définition. Que ceux qui ont une opinion divergente, qui estiment que les diamants pillés par des armées étrangères d'occupation ne sont pas des diamants des conflits, c'est à dire des diamants finançant et motivant les conflits, le disent ouvertement ici aujourd'hui, car il faut que les choses soient claires entre nous au moment où nous lançons cet important Processus.

Dans cet esprit, la France a la conviction que les États impliqués dans la production, le commerce, la transformation et l'utilisation des diamants et qui participent au Processus de Kimberley auront à cœur de traiter le problème des diamants des conflits dans tou-

tes leurs dimensions, qu'ils proviennent de mouvements rebelles ou du pillage d'armées étrangères d'occupation. Le rapport qu'ils remettront, conformément au paragraphe 6 du projet de résolution, à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session sera, nous n'en doutons pas, l'occasion de compléter et de préciser ce qui n'a pu l'être dans le texte qui nous est soumis aujourd'hui. Une telle démarche renforcera la légitimité et l'efficacité de l'action entreprise par ces États pour débarrasser le commerce international des diamants de tous ceux qui nourrissent et perpétuent les guerres.

M. Aboulgheit (Égypte) (parle en arabe) : Permettez-moi de commencer en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud pour la présentation détaillée qu'il a faite du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur du Royaume-Uni de son initiative consistant à demander l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur le thème « Le rôle des diamants dans les conflits ».

La période écoulée a été marquée par un intérêt grandissant, au niveau international, pour le rôle destructeur que les diamants jouent dans les conflits armés qui se déroulent dans diverses régions du monde et pour les liens étroits qui existent entre les diamants, les flux d'armes et le financement des groupes armés illégaux qui cherchent à renverser des gouvernements reconnus dans les pays dans lesquels ils opèrent. Il ne fait aucun doute que l'examen par l'Assemblée générale de ce sujet important contribuera à jeter la lumière sur ce grave problème et donnera un nouvel élan aux consultations visant à l'adoption et à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures internationales qui, dans leur ensemble, ont pour objet de combattre le phénomène du commerce illicite des diamants bruts et d'y mettre fin.

Inspirée par le désir de procéder au suivi de cette question et de participer à ces efforts, la délégation égyptienne voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement toutes les mesures ayant pour but de faire obstacle au commerce illicite de diamants bruts et de rompre le lien entre ce phénomène et celui de la fourniture d'armes et d'un financement aux groupes rebelles ne doivent en aucune façon nuire au commerce légitime des diamants dont un certain nombre de pays, notamment africains, dépendent pour accroître leurs

ressources financières et développer leurs exportations et leur économie. Ces efforts et ces mesures doivent donc aller de pair avec une campagne internationale intensifiée visant à établir une distinction entre les diamants des conflits et les diamants qui sont extraits, traités et exportés de manière légitime, afin que la communauté internationale – en particulier les pays consommateurs de diamants – n’ait pas l’impression erronée que toutes les formes et tous les types de diamants sur le marché international représentent les diamants des conflits contre lesquels nous nous efforçons de lutter.

Deuxièmement, si nous voulons mettre en place des systèmes précis et efficaces pour lutter contre le commerce illicite des diamants, les mesures qui peuvent être agréées à cette fin doivent être des mesures internationales de grande ampleur et ne doivent pas être limitées à une quelconque zone géographique ou un continent particulier. Ces mesures doivent également reposer sur un processus intergouvernemental caractérisé par la transparence, auquel tous les pays participent sur un même pied d’égalité. Cela permettrait de garantir la coopération nécessaire de l’industrie internationale du diamant, y compris le Conseil mondial du diamant récemment créé.

Troisièmement, la délégation égyptienne prend note des résultats de la réunion ministérielle qui s’est tenue à Pretoria le 21 septembre dernier et de la réunion intergouvernementale sur les diamants des conflits qui s’est tenue à Londres les 25 et 26 octobre derniers, dans le cadre de ce que l’on appelle à présent « le Processus de Kimberley ». L’Égypte estime que les résultats de ces deux conférences fournissent une base solide pour la lutte contre le commerce illicite des diamants. L’Égypte souhaite également souligner l’importance que son pays attache à la participation la plus large possible à ce processus afin qu’il ne soit pas limité à un groupe réduit et sélectionné surtout si nous souhaitons que ce processus conduise à l’élaboration et à l’adoption d’un système international de certification des diamants bruts. Cela pourrait en fin de compte mener à l’adoption d’une convention internationale de portée plus importante qui établirait des bases précises et convenues pour la lutte contre les diamants des conflits et la rupture du lien qui existe entre ces diamants, les flux d’armes et le financement des groupes armés illégaux.

Quatrièmement, au moment où nous essayons de renforcer la coopération internationale dans la lutte

contre le commerce illicite des diamants des conflits en général, nous pensons qu’il est urgent de durcir les systèmes de sanctions mis en place par l’Organisation des Nations Unies en ce qui concerne ce type de diamants en Angola et en Sierra Leone. Nul n’ignore, en effet, que la dépendance du Revolutionary United Front à l’égard des diamants extraits des zones qu’il contrôle en Sierra Leone a assuré et continue d’assurer le financement et l’accroissement des capacités militaires et financières de ces rebelles, leur permettant de poursuivre la guerre contre le gouvernement légitime du Président Ahmad Tejan et de commettre les pires crimes contre la population civile sans défense.

Par ailleurs, les violations continues des sanctions internationales imposées à l’UNITA ont élargi le conflit en Angola et empêché le gouvernement légitime de Luanda d’imposer son contrôle administratif et sa souveraineté sur l’ensemble du pays, ce qui a porté un grave préjudice à l’infrastructure socioéconomique du pays.

Cinquièmement, sur la base de ce qui précède, nous attendons avec intérêt les recommandations que le mécanisme de surveillance, établi par le Secrétaire général, présentera dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre des sanctions imposées contre l’UNITA et celles qui seront formulées par le groupe d’experts créé en application de la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, afin d’étudier la relation entre le commerce des diamants, d’une part, et le commerce illicite des armes en Sierra Leone, de l’autre. Nous espérons que ces recommandations seront rapidement mises en oeuvre et que l’Organisation des Nations Unies continuera de suivre la situation et de s’assurer que tous les pays appliquent les recommandations.

Nous attendons également avec intérêt les résultats que le Groupe d’experts chargé de l’examen de l’exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo présentera et nous espérons que, dans ce contexte, des mesures précises seront adoptées pour empêcher les groupes rebelles de bénéficier des diamants extraits des zones et régions qu’ils contrôlent au Congo.

En outre, nous demandons à tous les pays de faire tout leur possible pour empêcher leurs entreprises nationales de signer avec ces rebelles des accords commerciaux ou d’investissement relatifs à la prospection ou à l’exportation de diamants, en violation de la sou-

veraineté du Congo, et ce, jusqu'à ce que l'ONU puisse établir un cadre juridique interdisant ces activités.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui de la délégation égyptienne à l'initiative tendant à faire participer l'Assemblée générale, en tant qu'instance principale rassemblant tous les États Membres de l'ONU, à ces efforts internationaux destinés à combattre le commerce illicite des diamants et à faire face au problème des diamants des conflits qui doit être réglé une fois pour toutes.

Je voudrais également exprimer notre appui au projet de résolution présenté à l'Assemblée générale au titre de ce point et dire que la délégation égyptienne est tout à fait disposée à participer à la mise en oeuvre de ses recommandations.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer les membres que dans une lettre en date du 30 novembre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États durant le mois de novembre, demande que l'Assemblée entende en séance plénière une déclaration de l'observateur de la Suisse lors du débat sur le point 175 de l'ordre du jour.

Eu égard à l'importance accordée à cette question en discussion, l'on propose que l'Assemblée générale prenne une décision sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition d'entendre une déclaration de l'observateur de la Suisse dans le débat sur ce point?

Il en est ainsi décidé.

Mme Wensley (Australie) (*parle en anglais*) : En réponse aux préoccupations internationales croissantes sur le commerce illicite des diamants, le Gouvernement australien est heureux de coparrainer le projet de résolution présenté par mon collègue, l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud, au titre du point 175. Nous appuyons fermement les efforts déployés dans les milieux industriels et à l'échelon intergouvernemental pour rompre le lien entre les diamants et les conflits.

En tant qu'important producteur de diamants et que pays très préoccupé par les conflits d'apparence inextricable et les facteurs qui les favorisent, l'Australie est très intéressée par cette question depuis

quelque temps. Depuis septembre de cette année, nous participons activement au processus relatif aux diamants de la guerre. Nous félicitons les gouvernements de l'Afrique du Sud et d'autres États africains, les milieux de l'industrie du diamant et les organisations non gouvernementales de leur initiative de créer le Groupe de Kimberley, chargé d'élaborer des recommandations en vue d'éventuelles mesures de contrôle que l'industrie et les gouvernements pourraient envisager.

Nous félicitons également les pays possédant ce genre d'industrie qui ont décidé d'introduire de nouvelles mesures de contrôle pour leur commerce de diamants. Nous nous félicitons du fait qu'un certain nombre de pays aient établi des systèmes nationaux de certification des diamants.

Mon gouvernement salue également la mesure que le Conseil de sécurité a prise en adoptant des résolutions pour prévenir le commerce des diamants des conflits en provenance de l'Angola et de la Sierra Leone. Les populations de l'Angola et de la Sierra Leone souffrent terriblement en raison de conflits internes prolongés. Nous sommes informés des mesures fermes que les Gouvernements angolais et sierra-léonais ont prises pour contrôler leur commerce de diamants et le rendre légitime. Toutefois, ces mesures ne pourront pas être efficaces à elles seules. Elles exigent l'appui ferme et continu de la communauté internationale pour que ce lien entre les conflits et les diamants soit rompu. Pour sa part, l'Australie a mis en place le 10 novembre 2000 de nouveaux règlements douaniers afin de se conformer à la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, qui interdit l'importation de diamants bruts non certifiés de Sierra Leone.

Je réaffirme qu'en tant qu'important pays producteur de diamants, l'Australie est prête à accepter la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures de contrôle visant à faire face au problème des diamants issus de zones de conflit. L'industrie australienne du diamant produit 35 % du volume des diamants du monde, ce qui correspond à 5 % quant à la valeur. La plupart de nos diamants ont une taille relativement plus petite et une valeur moindre, et ne sont donc pas associés aux diamants qui servent à financer des conflits. Notre industrie du diamant utilise déjà un système de certification et d'emballage, et elle est représentée au Conseil mondial du diamant. Elle a travaillé activement avec le Conseil mondial du diamant et le groupe Kimberley pour élaborer des mesures sectorielles permettant au commerce du diamant de s'autoréglementer et

de régler le problème des diamants issus de zones de conflit.

Nous avons appuyé les travaux du groupe Kimberley et les résultats de la réunion ministérielle de Pretoria. Nous avons participé à la Réunion intergouvernementale de Londres sur les diamants du sang, accueillie récemment par le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a pour la première fois reçu l'appui des nations qui font partie de l'industrie du diamant. Nous nous réjouissons de travailler à nouveau avec le groupe Kimberley au début de la nouvelle année, à l'atelier technique organisé par la Namibie auquel il est fait référence au paragraphe 4 du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

Le Gouvernement australien appuie pleinement les efforts d'autoréglementation de notre industrie et il est prêt à envisager de prendre des mesures, avec tous les pays qui produisent, travaillent et importent des diamants, visant à prévenir le commerce international des diamants du sang. Toutefois, nous soulignons la nécessité que ces mesures soient efficaces, simples, transparentes et applicables, aussi bien du point de vue de l'industrie que de celui des gouvernements. Ces mesures ne devraient pas imposer des restrictions ou des fardeaux économiques excessifs. Nous souhaitons veiller à ce que toute mesure de certification ne nuise pas au commerce légitime des diamants, qui doit être mené conformément aux obligations et principes de l'Organisation mondiale du commerce.

Le financement des conflits par la vente illicite de diamants a des conséquences humanitaires dévastatrices. Nous devons agir de façon décisive et rapide pour rompre le lien entre le trafic et les transactions illicites de diamants bruts, et le soutien apporté aux groupes rebelles et par conséquent aux graves conflits qu'alimente ce commerce. Nous devons le faire pour de nombreuses raisons, mais surtout pour contribuer à mettre un terme à la prolifération des conflits et aux souffrances humaines qui en découlent. La première mesure à prendre consiste à adopter cet important projet de résolution avec le niveau d'appui et d'engagement le plus élevé possible de la part des États Membres.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Hier, le *New York Times* a publié en première page un article sur les horreurs de la guerre en Sierra Leone. Le conflit civil dans ce pays a fauché la vie de dizaines de milliers d'innocents – femmes, hommes et enfants – et

a fait plus de réfugiés qu'il y en a dans tout autre pays africain.

Toutefois, l'article de première page ne nous a pas appris beaucoup de choses que nous ne savions déjà. La détresse de la population sierra-léonaise dure depuis quelques années maintenant et le Revolutionary United Front (RUF) a poursuivi sa campagne de terreur, d'assassinats, de viols et de mutilations, qui a forcé des milliers de personnes à fuir leur domicile et à passer la frontière.

Ce qui attire de plus en plus l'attention de la communauté internationale, ce sont les moyens par lesquels des groupes comme le RUF soutiennent leur campagne meurtrière. Les diamants, qui auraient dû être une ressource pour le développement de la Sierra Leone, sont devenus sa malédiction, la devise avec laquelle les rebelles achètent armes et munitions.

Des scénarios similaires se déroulent en Angola et dans d'autres zones de conflit, où les rebelles exploitent de façon illégale non seulement des diamants, mais aussi d'autres ressources naturelles et minerais pour soutenir leurs activités.

Le Conseil de sécurité a institué jusqu'à présent quatre groupes d'experts pour examiner la dynamique des diamants du sang, ainsi que le commerce illicite des ressources naturelles, et pour en apprendre davantage sur les liens qui soutiennent les activités des rebelles.

Récemment, avec l'assistance internationale de gouvernements et de l'industrie du diamant, le Gouvernement sierra-léonais a mis en place un système de certification des diamants, qui contribuera à garantir aux acheteurs que les diamants légalement exportés du pays ne sont pas liés au conflit. Ce système de certification a été présenté lors de la première audition publique sur les diamants de la Sierra Leone qui s'est tenue, en vertu de la décision du Conseil de sécurité, le 31 juillet et le 1er août derniers, ici à l'ONU. L'audition publique a permis d'examiner le problème des diamants du sang de la Sierra Leone, avec la participation des États Membres, d'organisations internationales et régionales, de l'industrie du diamant et d'experts.

Un seul pays, si rigoureux que soit son régime de certification, joue un rôle très limité dans la prévention du commerce des diamants du sang. En Sierra Leone, les rebelles continuent de contrôler les meilleures zo-

nes de production de diamants et de faire passer en contrebande, par les pays voisins, les gains de leurs activités illégales, cela en toute impunité.

Le problème est beaucoup plus complexe et exige l'attention à plusieurs niveaux.

Nous pensons qu'il y a deux grands domaines sur lesquels nous devons nous concentrer. Premièrement, il faut faire participer les pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants, ainsi que l'industrie, à l'élaboration d'un mécanisme de surveillance international. Le projet de résolution présenté cet après-midi par l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, publié sous la cote A/55/L.52, propose la création d'un mécanisme qui prendrait la forme d'un système international de délivrance de certificats. Nous croyons utile de mettre en place un tel régime de certification, auquel participeraient tous les pays ayant des industries du diamant légitimes. Ce régime devra être reconnu et reproduit avec une scrupuleuse attention par tous les pays ayant des industries de commerce, de taille et de polissage de diamants.

Il sera peut-être impossible de mettre totalement un terme au trafic des diamants du sang, puisqu'il est souvent un aspect du commerce de diamants illicites. Un système de certification mondial transparent et rigoureux pourra certainement aider à cet égard. Il aidera l'industrie et les pays qui en dépendent sur le plan des emplois et des revenus. Et si le régime de certification mondial permet de mettre un terme au commerce des diamants du sang, cela générera des ressources pour le développement afin que des millions de personnes en Sierra Leone, en Angola et en République démocratique du Congo puissent vivre dans la paix et, peut-être un jour, dans la prospérité.

Il est encourageant que l'industrie du diamant ait décidé de prendre des mesures pour se débarrasser des diamants illicites et des diamants du sang. Ces mesures doivent être appliquées et faire l'objet d'un suivi efficace. Nous devons nous rappeler que nos efforts à cet égard n'auront pas plus de vigueur que les maillons les plus faibles de la chaîne ainsi créée ne le permettront.

M. Andino Salazar (El Salvador), Vice-Président, assume la présidence.

Le second domaine où une action concertée est nécessaire est la lutte contre les activités criminelles organisées liées au trafic des diamants de la guerre et la

coupure de son lien avec le trafic illicite des armements. Même si tous les producteurs participaient à un régime mondial de certification, les acteurs non étatiques n'y participeraient pas. Leurs possibilités de commercialiser les diamants de la guerre seraient indéniablement réduites si un régime mondial était mis en place. Elles ne seront, toutefois, jamais éliminées. Réduire leurs options pourrait également amener les cartels les plus habiles impliqués dans le trafic de drogue, d'armements, de biens de contrebande et de ressources précieuses à se saisir de ce marché illicite.

J'ai dit que ce problème était complexe. La solution qu'il nous faudra trouver le sera aussi. Notre volonté collective de mettre en œuvre les mesures convenues fera la différence. Nous espérons que le projet de résolution que l'Assemblée générale adoptera par consensus cet après-midi constituera la première étape de nos efforts contre les diamants de la guerre. Dans tout ce que nous faisons, nous devrions toujours songer avant tout aux intérêts des populations qui ont souffert des dommages irréversibles à cause des conflits armés.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni appuie la déclaration faite par le représentant de la France au début de ce débat en sa qualité de représentant de la présidence de l'Union européenne.

Les diamants sont par tradition un symbole d'amour. Mais pour beaucoup, dans le monde actuel, ils sont devenus une malédiction plutôt qu'une bénédiction. La vente de diamants bruts par des mouvements rebelles dans des pays comme la Sierra Leone, l'Angola et la République démocratique du Congo a attisé des conflits et des atrocités qui ont choqué et révolté le monde.

Le point inscrit à l'ordre du jour a été proposé par le Royaume-Uni et est au centre même des objectifs et principes de l'ONU. Nous devons briser le lien entre le commerce illicite de diamants bruts et les conflits armés et ceci entre dans le cadre de nos efforts pour prévenir et résoudre les conflits. Nous pensons que l'Assemblée générale a un rôle crucial à jouer vers cet objectif.

Les efforts déployés pour traiter le problème des diamants de la guerre ont commencé il y a déjà un certain temps. Le Processus de Kimberley, lancé sur une initiative de l'Afrique du Sud, a réuni un groupe de grands producteurs de diamants avec l'industrie diamantifère pour commencer à faire des recommanda-

tions sur la prévention du commerce des diamants de la guerre. La réunion ministérielle de Pretoria en septembre a déterminé la route à suivre et établi qu'un système international de certification s'imposait.

En octobre, à Londres, le Royaume-Uni a accueilli une réunion qui a élargi le consensus de Pretoria. Elle a regroupé tous les grands pays producteurs, traiteurs, exportateurs et importateurs de diamants dans le but de discuter de leurs intérêts communs à protéger l'industrie diamantifère licite tout en convenant de mesures pragmatiques et efficaces pour éliminer le fléau des diamants de la guerre. Trente-six pays ont reconnu à Londres qu'un système de certification international était ce qu'il fallait. Nous ne devrions pas non plus oublier les recommandations de l'industrie diamantifère, en particulier par le biais de la mise en place du Conseil mondial du diamant.

Aujourd'hui représente un jalon dans nos efforts. Le projet de résolution dont nous sommes saisis demande au Processus de Kimberley d'établir un processus de négociations intergouvernemental afin d'élaborer des propositions détaillées en vue de l'élaboration du plan de certification international envisagé pour les diamants bruts. Le Royaume-Uni pense que ces discussions devraient commencer rapidement et que tous ceux dont les intérêts sont concernés de près devraient y participer. Les experts compteront sur l'industrie du diamant pour partager son savoir, et sur les organisations non gouvernementales intéressées de près.

Le Royaume-Uni espère voir adopter le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous continuerons de faire le maximum pour nous assurer que la question des diamants de la guerre soit traitée de toute urgence grâce aux progrès accomplis par le biais du plan de certification internationale et nous appuierons l'Afrique du Sud, qui préside le Processus de Kimberley au moment où nous commencerons à négocier. Nous attendons avec grand intérêt les discussions que l'Assemblée générale tiendra sur les progrès accomplis dans le cadre du Processus de Kimberley au moment où les négociations démarreront.

La communauté internationale se doit de parvenir à l'objectif qui lui est fixé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Car pour trop de personnes dans le monde, mettre fin au commerce des diamants de la guerre est en fait une question de vie ou de mort.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier la délégation de l'Afrique du Sud pour la présentation qu'elle a faite de l'important projet de résolution contenu dans le document A/55/L.52. Nous tenons également à remercier les États membres du Processus de Kimberley et ceux qui participent à des initiatives connexes.

Il est paradoxal que, dans certains cas, la possession de ressources naturelles au lieu d'être une bénédiction constitue un immense fardeau. Le paradoxe de la richesse veut que qu'au lieu de répondre aux besoins de la société, cette richesse ne serve qu'à prolonger des conflits sanglants. La communauté internationale s'emploie à changer cela en poursuivant deux objectifs : protéger les ressources licites des populations dans l'intérêt des générations présentes et futures; et contribuer à rompre le lien entre ces ressources et la prolongation des conflits armés dans les régions touchées.

Cette situation ne concerne évidemment pas que les diamants mais ces derniers ont joué un rôle central dans de nombreux conflits africains. Il est donc nécessaire de mettre un terme au trafic illicite des diamants sans faire obstacle au commerce légal, qui est si important pour les économies de nombreux pays.

Selon nous, les progrès accomplis ces deux dernières années ont été considérables. En 1999, lorsque l'Argentine présidait le Comité de sanctions contre la Sierra Leone du Conseil de sécurité, nous avons souligné le lien qui existait entre les diamants illicites et les conflits, assimilant les marchands d'armes à ceux qui font sciemment du commerce de diamants illicites dits « diamants du sang ». À cet égard, nous sommes heureux de prendre note que dans ses multiples efforts concertés, la communauté internationale – dont la détermination a été manifestée dans les résolutions du Conseil de sécurité – a clairement compris le problème.

En matière de diamants, les secteurs les plus impliqués – ceux qui sont les plus à même de changer les choses – et l'industrie des diamants ont décidé de jouer un rôle particulièrement positif. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle attitude face au problème et nous encourageons toutes les parties à continuer sur cette voie. Nous espérons que nous pourrions tirer parti de cet élan pour éliminer, autant que possible, cette association néfaste qui existe entre la richesse et la poursuite des conflits. Les générations présentes et futures nous en seront reconnaissantes.

M. Manguera (Angola) (*parle en anglais*) : Cette séance revêt une importance particulière parce que l'Assemblée générale, pour la première fois, analyse la question « des diamants de la guerre » et la nécessité de briser les liens entre les transactions illicites de diamants bruts et le conflit armé.

Tout d'abord, cela a été possible parce que la communauté internationale se montre sérieusement préoccupée des « diamants de la guerre ». Ce phénomène existe dans des zones particulières de l'Afrique, comme l'Angola, la Sierra Leone et la République démocratique du Congo – pays qui ont été considérés comme étant la source principale des diamants de la guerre. La deuxième raison réside dans le caractère sanglant du commerce de tels diamants, dont l'objectif essentiel est de financer les activités militaires des mouvements rebelles, y compris les tentatives faites pour saper ou renverser des gouvernements légitimes et, en conséquence, continuer d'infliger des souffrances et la mort à des innocents, ainsi que de détruire l'infrastructure nationale des pays concernés.

Bien que les statistiques mondiales en matière de diamants révèlent que le commerce des diamants de la guerre représente approximativement 4 % de l'ensemble du commerce des diamants dans le monde, le commerce illicite des diamants de la guerre a, sans aucun doute, un effet néfaste sur les pays producteurs, ainsi que sur les pays qui les travaillent, exportent, et importent, de même que sur l'industrie diamantaire. La communauté internationale doit donc lutter vigoureusement contre le problème des diamants de la guerre en tant que source de conflits.

L'Angola a été l'un des premiers pays qui a clairement compris le lien existant entre les transactions illicites de diamants bruts et le conflit armé. Depuis le début, l'Angola a dénoncé ce phénomène, qui avait permis aux rebelles angolais de continuer à tuer les personnes âgées et les enfants. Malheureusement, malgré les efforts faits par le Gouvernement angolais pour mettre fin à cette guerre effroyable et malgré sa dénonciation dans le rapport Fowler adressé au Conseil de sécurité, il y a quelques ambitieux dont l'objectif est de s'enrichir à tout prix et qui encouragent ce type de commerce illicite. Il est grand temps de mettre fin à ces pratiques et à ces activités illégales en élaborant un plan qui fonctionne à tous les niveaux – national, régional ou international. Cela ne sera possible que lorsque tous les États, y compris les États clefs, l'industrie diamantaire, avec la collaboration de la société civile,

montreront la volonté de mettre pleinement en oeuvre les mesures proposées par le Conseil de sécurité en ce domaine et lorsqu'ils auront décidé de s'unir autour d'un objectif commun : prendre des mesures interdisant le commerce illicite de diamants bruts, utilisés par les mouvements rebelles pour financer des activités militaires.

Nous sommes certains qu'il sera possible à l'avenir d'élargir ces efforts à d'autres domaines voisins, tels que le gel des comptes bancaires des mouvements rebelles à l'étranger, qui sont alimentés par leurs activités illicites, comme cela est le cas au plan international en matière des activités liées à la drogue.

L'Angola est l'un des pays du « Processus de Kimberley » et, en tant que pays producteur et exportateur de diamants, il a adopté des mesures au plan national pour réglementer la production et l'achat de diamants. C'est ainsi que le Gouvernement angolais a adopté une stratégie à l'encontre des diamants de la guerre et du commerce des diamants illicites, comme y fait référence un document du Conseil de sécurité qui a été distribué.

L'UNITA a maintenant perdu le contrôle de l'ensemble de ses bastions provinciaux traditionnels. En conséquence, les rebelles n'ont plus d'armée permanente capable de contrôler et d'exploiter quelque région minière d'importance que ce soit. La stratégie de guérilla de ce mouvement rebelle signifie qu'il se trouve dans un état de mobilisation permanente afin d'éviter un affrontement direct avec les unités militaires du Gouvernement, ce qui le rend incapable de maintenir en permanence l'exploitation d'une mine. De ce fait, la contribution de l'UNITA doit maintenant être classée comme étant pratiquement inexistante, et ce fait nous amène à contester l'hypothèse que l'Angola est une source de diamants de la guerre.

Dans ce contexte, la stratégie du Gouvernement est de tenter de répondre à la fois au souci de la communauté internationale d'empêcher que les diamants de la guerre ne soient produits et commercialisés en Angola, ainsi que d'introduire des réformes dans le secteur du diamant dans l'ensemble du pays, afin d'accroître au maximum les revenus de l'État.

L'Angola a donc institué une voie unique pour la commercialisation des diamants; une commission interministérielle est chargée du redécoupage des concessions diamantifères du pays afin de rendre leur exploitation plus profitable.

L'Angola a été le premier pays à se doter d'un système national de certification de provenance pour les diamants. Une technologie de pointe a été utilisée pour mettre au point des certificats d'origine pour tous les diamants exportés légalement de l'Angola. Afin de renforcer le système garantissant que les diamants sont exportés légalement, il y a une formalité dite « confirmation d'importation », qui assure que les diamants sont effectivement envoyés au récipiendaire mentionné sur les documents d'exportation. De plus, il a également adopté des mesures concernant l'emballage, le scellement et le système d'identification, ainsi que le renforcement de la sécurité dans les divers aéroports et le long des frontières de l'Angola.

L'Angola a participé activement à toutes les réunions internationales sur les diamants de la guerre dans le cadre du Processus de Kimberley, et a pu contribuer, par le biais de ses efforts nationaux, à la mise en place d'un régime normalisé de certification à l'échelle mondiale, à l'encontre du commerce illicite des diamants de la guerre, tel qu'approuvé à Londres, et garantir les progrès accomplis. À la suite des initiatives de Kimberley, des conférences interministérielles se sont tenues en Angola, en Afrique du Sud et en Namibie.

Il est nécessaire de tenir compte des intérêts nationaux des États, basés sur leur souveraineté nationale, et d'éviter la bureaucratisation du commerce des diamants. De cette manière, il serait salubre d'essayer d'introduire des mesures économiques et d'ordre pratique afin de simplifier la production et le commerce légal des diamants, sans toutefois les imposer.

Le Gouvernement angolais est pleinement conscient du rôle que la communauté internationale peut jouer dans l'élimination des diamants illicites et des diamants de la guerre. Il préconise une approche concertée pour parvenir à une entente mutuelle sur ce problème. Afin d'être efficaces, ces efforts et ces initiatives internationaux doivent être fondés sur l'expérience nationale et régionale.

M. Kafando (Burkina Faso): Le Burkina Faso a participé à l'élaboration du projet de résolution A/55/L.52 relatif au rôle des diamants dans les conflits armés, soumis à la sanction de notre assemblée. Ce projet de résolution est le fruit d'un effort de réflexion engagé depuis Pretoria et Kimberley, en Afrique du Sud, et poursuivi à Luanda, à Londres, et ici même à New York.

Ma délégation voudrait remercier et féliciter l'Afrique du Sud pour le rôle prépondérant qu'elle a joué, aussi bien dans l'initiative que dans la finalisation de cette entreprise, mais également les autres membres du Groupe de travail qui, des jours durant et inlassablement, ont parfait ce document qui nous est aujourd'hui proposé, dans le cadre du point 175 de notre ordre du jour.

S'unir pour contrer le rôle néfaste que jouent les diamants dans les conflits armés est une excellente initiative qu'aucune morale ne saurait réprouver tant ce trafic illicite est préjudiciable à la paix, principalement en Afrique. Les différentes réunions internationales, dont je parlais tantôt, avaient toutes pour préoccupation essentielle de réfléchir sur la meilleure manière de briser ce lien maléfique entre les diamants des conflits et les conflits eux-mêmes. C'est dire l'importance de l'enjeu, et c'est du même coup reconnaître l'intérêt que revêt le présent débat.

En quoi un tel enjeu peut-il concerner un pays comme le Burkina Faso? À ce propos, je voudrais souligner que si mon pays s'est pleinement engagé dans cette entreprise, ce n'est pas pour des raisons mercantiles, étant donné que pour le moment il n'est ni producteur ni exportateur, ni même importateur de diamants. Mais c'est essentiellement en fonction de deux considérations.

Premièrement, par souci de transparence et de probité, depuis qu'un certain rapport a cherché à nuire à sa réputation en tentant de l'impliquer dans les questions angolaise et sierra-léonaise. Deuxièmement, par son désir sincère d'œuvrer avec les autres membres de la communauté internationale à trouver une solution viable à ce problème de plus en plus préoccupant. Car, ce qui est finalement en cause, c'est l'inexistence d'un mécanisme institutionnel approprié de contrôle, c'est-à-dire une certification internationale d'origine. Et de fait, nous l'avons déjà souligné, comment identifier les diamants produits par des pays voisins comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest? Et comment reconnaître que le diamant vendu au Burkina Faso provient d'une zone de conflit? Il faut, à tout le moins, être mû par des intentions malveillantes pour, dans ces conditions là, accuser tel ou tel pays de trafic illicite. Il est vrai que s'agissant d'une pierre précieuse qui mobilise des intérêts colossaux, même la plus petite suspicion peut vous valoir l'anathème voire le châtement.

Le Burkina Faso est par conséquent d'avis qu'il faut combler le vide juridique actuel en matière de trafic des diamants provenant de zones de conflit, en souscrivant au principe d'une codification de règles juridiques claires pour réguler ce trafic. Nous comprenons bien les réserves de certains pays et organismes pour qui une réglementation internationale irait à l'encontre de leurs propres conceptions. À juste titre, ils étayent leur argumentaire en faisant valoir que les diamants des conflits ne représentent qu'une infime partie du diamant licite.

Cependant, nous demeurons convaincus qu'une certification internationale aurait l'avantage d'éviter la confusion et les ambiguïtés. Elle aurait surtout l'avantage de définir un cadre de coopération qui, indubitablement, renforcerait le contrôle. Un tel mécanisme international contribuerait également à fixer les règles normatives claires à l'industrie du diamant.

Bien évidemment, dans un domaine aussi sensible que délicat, la patience est de mise car si une réglementation doit être édictée, il faut qu'elle s'impose à tous sous peine d'être inopérante. Nous devons donc continuer le travail de sensibilisation et de persuasion, commencé depuis Kimberley et Pretoria.

Si nous sommes aussi précautionneux, c'est parce que pour nous, il importe d'abord de parvenir à un contrôle rigoureux des diamants des conflits pour éviter désormais des suspicions et des accusations malveillantes, source, l'on s'en doute, de nombreux désagréments.

Nous considérons que le projet de résolution A/55/L.52 est un pas important dans cette direction. Aussi, en tant que coauteur – et je suis surpris de voir que le projet de résolution n'en fait pas mention – le Burkina Faso exhorte l'Assemblée à l'entériner par consensus.

M. Mehta (Inde) (*parle en anglais*) : L'ironie veut que les diamants, symbole sublime d'amour et de pureté, soient depuis toujours un objet de désir pour les riches et les puissants, lesquels ont recours à leur pouvoir, à leur influence, à la fourberie, à la contrainte, voire à la violence nue pour acquérir ces pierres. C'est ainsi depuis la nuit des temps. C'est également notre expérience. Certaines des pierres les plus grosses et de meilleure qualité extraites en Inde ont été volées ou emportées par la force et ornent aujourd'hui les musées et les salles majestueuses d'autres pays. Il n'y a là rien de nouveau, mais ce n'est que maintenant que Savimbi

et les gens de son espèce sont tombés en disgrâce que nous avons pris conscience de ce problème. Toutefois, mieux vaut tard que jamais.

Nous nous félicitons donc de l'examen par l'Assemblée générale de la question des diamants provenant de zones de conflit. Nous pensons que pour traiter sérieusement de ce problème nous devons avoir pleinement conscience de la mesure dans laquelle les diamants provenant de zones de conflit attisent les conflits armés, de l'ampleur du problème, des zones touchées, des mesures qui ont déjà été prises pour traiter de ce problème et de ce que l'on pourrait raisonnablement faire de plus.

Les causes des conflits entre les États, ainsi qu'au sein des sociétés, sont nombreuses. Non moins nombreux les moyens par lesquels ces conflits sont attisés. L'assistance financière directe et l'appui de l'État, le financement des groupes armés et des rebelles, la drogue et les diamants ne sont que quelques exemples de ces moyens. La majorité des conflits dans le monde n'ont rien à voir avec les diamants. Et la plupart des pays producteurs de diamants ne connaissent pas de conflits armés. Ce problème se situe uniquement dans deux ou trois zones. Selon les évaluations des experts de l'industrie du diamant, moins de 4 % des diamants bruts peuvent être classés comme provenant de zones de conflit. Les 96 % restants sont des diamants « propres ». Les diamants en soi ne sont pas une cause de conflit armé, et la majorité écrasante des diamants ne viennent pas de zones de conflit. Il est essentiel de garder cette idée à l'esprit.

L'industrie du diamant apporte une contribution très précieuse aux économies des pays qui produisent et travaillent le diamant brut, de même qu'à celles des pays qui l'exportent et l'importent. En Inde, où l'on travaille 9 diamants sur 10 produits dans le monde, l'industrie diamantaire emploie environ un million de personnes, pour la plupart des artisans et de petits entrepreneurs.

Néanmoins, bien que les diamants provenant de zones de conflit ne soient qu'une petite partie de l'ensemble du commerce du diamant et proviennent seulement de quelques zones géographiques, le problème de ces diamants reste à traiter. Nos efforts doivent donc viser avant tout à empêcher que ces diamants bruts parviennent sur le marché légitime, afin de priver de ressources financières les mouvements rebelles qui

poursuivent un conflit armé et de protéger l'industrie légitime du diamant de critiques malavisées.

Les diamants bruts sont négociés au départ de quelques centres importants. Leur provenance, une fois qu'ils sont mêlés à d'autres diamants dans ces centres, ne peut plus facilement être établie. En raison de ces données singulières du commerce du diamant brut, on parviendra mieux à empêcher les diamants provenant de zones de conflit de pénétrer sur le marché légitime en instituant des contrôles efficaces à l'entrée des principaux centres de commerce des diamants. L'Inde n'importe aucun diamant brut d'aucun pays producteur ni d'aucun pays africain. Environ 73 % des diamants bruts importés en Inde viennent de Belgique, 19 % de Londres, 7 % d'Israël et 1 % des États-Unis, de Thaïlande et de Hong Kong, aucun de ces pays n'étant producteur de diamants bruts.

Nous sommes heureux de constater que l'industrie mondiale du diamant a, de sa propre initiative, répondu aux préoccupations relatives aux diamants provenant de zones de conflit et a pris un certain nombre de mesures.

En Inde, même si nous n'importons aucun diamant brut directement d'aucun pays producteur, les autorités nationales et le « Gems and Jewellery Export Promotion Council » – l'agence chargée de réguler le commerce du diamant en Inde – ont adopté un certain nombre de mesures pour empêcher les diamants provenant de zones de conflit d'entrer dans le circuit. Je vais détailler celles qui sont importantes.

L'importation de diamants bruts en Inde est contrôlée à l'aide d'un système de licences d'importation, et ces importations se font uniquement au départ des centres traditionnels de commerce international, pas des zones de conflit. À titre de mesure de transparence, l'Inde publie tous les mois des statistiques d'import-export qu'il est facile de consulter. Avec chaque facture, tous les membres du « Council » sont tenus d'obtenir une déclaration certifiant qu'aucun diamant provenant de zones de conflit ne figure parmi les diamants vendus. Le « Council » a décidé que tout membre convaincu de se livrer au commerce des diamants provenant de zones de conflit serait exclu, étant alors effectivement écarté du commerce du diamant. Il est conseillé aux banques de faire signer une déclaration volontaire par laquelle le client s'engage à ne pas tremper dans le commerce des diamants provenant de zones de conflit; il leur est aussi conseillé de ne pas

accorder de crédits à un contrevenant exclu par le « Council ».

Il est important que les principaux pays de l'industrie du diamant poursuivent leurs consultations et leurs efforts, en collaboration étroite avec l'industrie du diamant, pour mettre au point des dispositions adoptées à l'échelle internationale, basées sur les systèmes de délivrance de certificats nationaux. Ce sera le prochain pas pour empêcher les diamants provenant de zones de conflit de pénétrer sur le marché. Cependant, il est important que ces dispositions n'aboutissent pas à des charges administratives ou financières indues qui seraient imposées aux gouvernements ou à l'industrie.

Je vais développer quelque peu ce point-ci. L'an dernier, l'Inde a importé plus de 150 millions de carats de diamants bruts. Si chaque diamant brut devait être accompagné d'un certificat détaillé, imaginez le coût financier et la machinerie administrative qu'entraînerait la gestion de systèmes compliqués. Comme la plupart des diamants travaillés en Inde se situent sous la barre de 25 dollars par carat, le coût par carat serait énorme et pourrait avoir pour résultat qu'un grand nombre de diamants légitimes seraient mis hors de portée de l'acheteur moyen. Ceci pourrait entraîner des répercussions économiques graves sur le commerce et l'industrie dans les pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants, sans aucune certitude que le commerce des diamants provenant de zones de conflit serait rendu totalement impossible.

En fait, des plans ou des systèmes complexes pourraient en réalité avoir l'effet inverse sur le commerce légitime des diamants. Cela irait également à l'encontre de la présomption d'innocence, que nous appliquons tous et en laquelle nous croyons. Par analogie, cela reviendrait à demander à tous les citoyens de porter un certificat d'innocence délivré par la police, attestant qu'ils ne sont pas criminels. Nous ne connaissons aucun pays qui impose de telles pratiques à ses ressortissants ou pour ses ressources naturelles.

Les dispositions à mettre en place devraient donc être simples, d'une efficacité justifiant leur coût et faciles à mettre en œuvre. Toute autre solution serait un remède pire que la maladie. Nous croyons, par conséquent, qu'un accord concerté au niveau international, basé sur les systèmes de délivrance de certificats nationaux et sur des mécanismes de contrôle, est la meilleure solution.

Les diamants ne tuent pas, ce sont les armes qui tuent. Nous ne devons pas perdre de vue cette vérité simple. Il est donc important que, même si nous étranglons financièrement les groupes rebelles en bloquant la vente de diamants provenant de zones de conflit, notre effort collectif porte en premier lieu sur les fournisseurs d'armes et les trafiquants, qui, par avidité ou pour des raisons politiques, vendent des armes indifféremment aux rebelles et aux terroristes, souvent de connivence avec les fabricants d'armes et les États.

Tant que cette question n'aura pas été traitée efficacement et de manière détaillée, les efforts visant simplement à réduire les ressources financières des groupes rebelles ne seront pas efficaces. Ce serait, au mieux, une diversion. Les groupes rebelles trouveraient d'autres moyens de financer leurs activités, et les conflits continueraient.

La communauté internationale travaille durement pour instaurer la paix dans les régions déchirées par un conflit. Alors que les diamants sont éternels, il faut espérer que les conflits dans les pays producteurs de diamants ne le seront pas. En tenant compte de cela, il importe que les dispositions concertées au niveau international qui sont mises en place le soient de manière temporaire, vu la nature du problème qu'ils sont censés régler. Nous croyons que le succès des dispositions dépendra de la volonté politique et de leur application sincère, et non de leur complexité ou de leur sophistication.

Le vif intérêt, le sens de l'objectif à atteindre et la détermination dont ont fait preuve les pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants pour traiter de la question des diamants provenant de zones de conflit méritent la reconnaissance et l'appréciation de la communauté internationale.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes portés auteur de ce projet de résolution.

M. Heinbecker (Canada) : Aujourd'hui, cette Assemblée envoie le signal que le monde veut que soit résolu le problème du rôle des diamants dans les conflits. Le projet de résolution dont nous sommes saisis trace le chemin à cette fin. Le débat d'aujourd'hui est une étape importante et encourageante dans notre quête de résolution de ce problème. Ce projet de résolution est la preuve d'une détermination internationale remarquable de briser le lien qui existe entre le commerce illicite des diamants bruts et les conflits armés.

Si la vaste majorité des diamants proviennent de sources légitimes, il est clair que le faible pourcentage du commerce correspondant aux diamants qui alimentent les conflits a un impact disproportionné sur l'intensité et le caractère insoluble de certains conflits armés. Le lourd tribut sur la paix et la sécurité humaine en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo plus particulièrement, est tragique. Les entraves à la prospérité et au développement économique et social sont quant à elles inacceptables.

(l'orateur poursuit en anglais)

Ce problème préoccupe profondément le Gouvernement canadien, comme les autres Gouvernements représentés dans cette salle. C'est pourquoi pendant notre mandat au Conseil de sécurité, et notamment pendant que nous assumions la présidence du Comité des sanctions sur l'Angola, nous avons travaillé d'arrache-pied avec d'autres pour hâter la fin de ces conflits dévastateurs et éliminer le rôle des diamants qui les entretiennent. Toutefois, nous ne pourrions pas atteindre ces objectifs si tous les pays représentés dans cette salle ne coopèrent pas.

De l'avis du Canada, l'aval de cette Assemblée générale est indispensable pour arriver à des solutions concrètes. En effet, l'Assemblée générale réunit à la fois les pays producteurs, transformateurs et consommateurs de diamants, ainsi que les pays abritant les principaux centres de commercialisation et de transit des diamants bruts. C'est précisément pour cela que le débat d'aujourd'hui nous offre une grande possibilité de faire preuve d'un engagement collectif et de montrer que nous assumons la responsabilité qui consiste à juguler ce commerce.

Nous n'en sommes pas à la case départ; des progrès importants ont déjà été accomplis. Le Conseil de sécurité continue à mettre en œuvre ses résolutions 1173 (1998), 1176 (1998) relatives à l'Angola et 1306 (2000) relative à la Sierra Leone, ainsi que les autres décisions pertinentes relatives au lien entre les diamants et les conflits. Le Groupe d'experts sur la Sierra Leone et le nouveau Mécanisme de suivi sur l'Angola devraient soumettre leurs rapports à la fin de cette année. Ces rapports, comme ceux du précédent Groupe d'experts sur l'Angola, révéleront sans ambiguïté la nécessité de mettre fin au rôle des diamants dans les conflits et aux souffrances qu'ils entraînent pour les populations. Ces travaux portent déjà leurs fruits.

Au niveau national, les Gouvernements angolais et sierra-léonais, tout comme un certain nombre de centres importants d'échanges et de marketing, ont adopté des mesures vigoureuses pour renforcer les contrôles nationaux.

L'industrie a créé le Conseil mondial du diamant – un organe qui a pour tâche spécifique de mettre en œuvre les mesures prises par cette industrie pour lutter contre le problème des diamants qui entretiennent les conflits. La création de ce Conseil est des plus opportunes car elle traduit l'engagement de l'industrie de mener des actions et fournit un mécanisme susceptible de faciliter la complémentarité de ces actions avec celles des Gouvernements.

La société civile continue également à apporter un appui indispensable en suscitant une prise de conscience et en faisant naître la volonté politique et les idées nécessaires pour trouver des solutions.

Pourtant, le Processus de Kimberley est probablement la mesure la plus remarquable. Lancé sous l'égide des États producteurs d'Afrique australe, cette initiative s'est avérée révolutionnaire. Elle a galvanisé l'action internationale en réunissant des acteurs importants de divers secteurs qui ont commencé à apporter des solutions pratiques à ce problème. Le Canada a eu le plaisir de participer à la Réunion ministérielle qui s'est déroulée à Pretoria en septembre et à la réunion intergouvernementale tenue à Londres au mois d'octobre. Ces deux réunions ont représenté un tournant important dans la mesure où elles ont permis d'élargir le nombre de pays participant au Processus de Kimberley et de jeter les bases de nos futurs travaux.

Le projet de résolution soumis aujourd'hui par l'Afrique du Sud permet à la communauté internationale de faire un grand pas en avant en lançant un mécanisme intergouvernemental plus global et plus ouvert. Ce mécanisme aura essentiellement pour tâche de proposer des actions concrètes. Nous félicitons l'Afrique du Sud de cette initiative. Nous notons avec satisfaction l'offre du Gouvernement namibien d'accueillir la première réunion technique de ce mécanisme. Le Canada a le plaisir de se joindre aux États qui parrainent ce projet de résolution. Nous invitons l'ensemble de la communauté internationale à l'appuyer.

Le problème dont nous sommes saisis est complexe et met en jeu des intérêts importants. Il faudra faire preuve de persévérance, de coopération, de cohé-

rence et de pragmatisme pour réaliser des progrès. De persévérance parce que les enjeux sont importants et les problèmes complexes. Nous devons trouver des solutions pour garantir une réelle protection aux populations – très souvent des civils innocents – dont la vie continue à être menacée par ceux qui se livrent au commerce des diamants qui entretiennent les conflits. De coopération parce que nous devons prendre pour base l'ouverture du modèle de Kimberley et élargir la participation à ce mécanisme. Les partenariats entre les Gouvernements, l'industrie, la société civile et les organisations internationales pertinentes seront d'une importance primordiale car ils permettront de réunir ceux qui ont l'autorité politique et ceux qui possèdent l'expertise technique. Tous les États qui portent un intérêt particulier aux diamants doivent participer. De cohérence parce que nous devons laisser de côté les subtilités diplomatiques pour élaborer des mesures efficaces. Le Canada est acquis à l'idée d'examiner à nouveau un système international de certification des diamants bruts. De pragmatisme, enfin, parce que les mesures que nous adopterons devront être à la fois applicables, économiques et équitables, sans être trop contraignantes pour l'industrie, et elles devront se fonder sur les compétences techniques, l'expérience et les meilleures pratiques actuelles; elles ne doivent pas non plus entraîner des désavantages collatéraux pour le commerce des diamants, lorsqu'il est honorable.

Le Canada, qui extrait et transforme depuis peu des diamants, estime qu'il est de sa responsabilité de participer aux efforts internationaux visant à limiter le commerce des diamants qui entretiennent les conflits et il sait qu'il est dans son intérêt de le faire. Nous devons coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes, au niveau national et international, et en particulier avec les gouvernements qui participent au commerce international de diamants bruts.

En tant que Nations Unies, notre objectif commun doit être d'éliminer les diamants qui entretiennent les conflits, tout en les préservant car ils sont une source de prospérité.

Pour terminer, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer notre gratitude au Gouvernement britannique qui a pris l'initiative d'inscrire ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et au Gouvernement sud-africain qui s'est chargé de préparer le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je salue en particulier le travail accompli par

notre collègue, le Représentant permanent de la République sud-africaine, M. Dumisani Kumalo.

M. Adam (Belgique) : La Belgique souscrit entièrement à l'intervention prononcée par le Représentant permanent de la France au nom de l'Union européenne. Ma délégation a noté aussi la préoccupation qu'il a exprimée au nom de la France, et nous pensons, comme lui, que celle-ci est couverte par le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Si j'ai demandé à prendre la parole c'est parce que la Belgique, en tant que membre du Processus de Kimberley, a participé aux négociations sur le projet de résolution concernant ce point de l'ordre du jour. Nous sommes satisfaits du déroulement de ces négociations sous la présidence habile de l'Afrique du Sud, que nous remercions, ainsi que du résultat final. Nous avons dès lors coparrainé ce projet de résolution.

À plusieurs occasions et dans plusieurs enceintes, des débats ont eu lieu sur le rôle des matières précieuses, et en particulier les diamants, dans le financement et la prolongation de conflits dévastateurs. Il est important que ce débat puisse se poursuivre au sein de notre Assemblée générale parce qu'il traite d'une matière complexe, comportant des ramifications à plusieurs niveaux.

Même si le nombre de conflits dans lesquels les diamants jouent un rôle est limité, le problème des diamants de conflit a des dimensions mondiales. En raison du commerce international et des modalités de ce commerce, des diamants de conflit peuvent apparaître sur tous les continents. Une solution efficace ne pourra dès lors être que globale et inclure tous les acteurs concernés, qu'ils soient étatiques ou non étatiques.

La Belgique se félicite du travail accompli par le Processus de Kimberley qui a tissé les fils conducteurs d'une telle solution. La conférence de Londres des 25 et 26 octobre a aussi constitué une étape importante sur ce parcours, notamment, parce qu'elle a réussi à élargir le cercle de pays intéressés. Maintenant il s'agit de maintenir cet élan et nous sommes convaincus que la résolution qui a été présentée par l'Afrique du Sud y contribuera.

Nos travaux ne se termineront pas avec le débat d'aujourd'hui. Nous devons entamer dans les meilleurs délais une négociation intergouvernementale afin d'établir un système international de certification. Il

s'agira d'être pragmatique et efficace. L'expérience acquise dans les cas de l'Angola et de la Sierra Leone, où le Haut Conseil du diamant de Belgique a joué un rôle non négligeable, nous sera précieuse. Mon pays est déterminé à poursuivre sa contribution à la recherche de solutions valables et à leur mise en oeuvre.

Dans l'attente d'une solution globale du problème des diamants de conflit, les États peuvent dès à présent prendre des mesures au niveau national. Le commerce du diamant a été trop longtemps enveloppé d'une certaine discrétion. À cet égard, nous invitons tous les marchés diamantaires à plus de transparence.

La Belgique, quant à elle, publie des statistiques détaillées sur son commerce de diamants et a pris des mesures pour renforcer les contrôles. Nous appelons les autres centres diamantaires à suivre cet exemple.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter mon collègue, l'Ambassadeur Dumisani Kumalo de l'Afrique du Sud, qui nous a présenté ce projet de résolution.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour témoigner des nouvelles mesures prises concernant la réglementation et le contrôle de l'industrie diamantaire mondiale et des processus qui y sont associés. Nous sommes ici également pour témoigner du démantèlement des liens commerciaux entre les transactions illicites des diamants bruts de la guerre pour l'achat d'armements en tant que mesure directe pour contre-carrer les objectifs odieux des mouvements rebelles. Pour la Sierra Leone, le processus qui vise à donner une nouvelle légitimité au commerce des diamants a véritablement commencé avec l'adoption, le 5 juillet 2000, de la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, qui a permis d'imposer l'interdiction de l'importation directe et indirecte de diamants bruts en provenance de la Sierra Leone, et de resserrer le régime d'embargo sur les armes contre les forces non gouvernementales de ce pays.

Le Conseil avait alors en outre prié mon gouvernement de mettre au point un système efficace de certification d'origine. En application de la résolution 1306 (2000), mon gouvernement a fourni une description détaillée et exhaustive du nouveau régime de certification pour l'exportation de diamants bruts et non taillés et il a officiellement présenté le nouveau certificat d'origine au Comité du Conseil de sécurité le 5 août 2000. En réponse aux nouvelles demandes

d'information portant sur le programme de contrôle de la vente de diamants en vertu du régime proposé, mon gouvernement a présenté à cette fin des informations supplémentaires au Comité. Il a en outre indiqué que tout retard dans l'exportation des diamants stockés depuis l'adoption de la résolution 1306 (2000) aurait un impact négatif sur les recettes en devises étrangères dont la Sierra Leone a besoin pour financer les services de base dans ce pays ravagé par la guerre.

Avec l'approbation du Comité du Conseil de sécurité, un premier lot de diamants assortis de certificats d'origine a été exporté le 23 octobre 2000 et le Gouvernement sierra-léonais a ensuite indiqué que tous les exportateurs de diamants provenant de la Sierra Leone devront à l'avenir fournir un certificat d'origine ayant reçu l'autorisation du Gouvernement pour les diamants, qui devront être emballés dans des emballages impossibles à ouvrir sans laisser de trace. Il a en outre souligné que toute marque d'ouverture non autorisée de ces paquets constituerait une violation de la résolution 1306 (2000).

Il appartient désormais à la communauté internationale de mettre en place des mécanismes appropriés pour faire en sorte que le commerce mondial des diamants contribue au développement économique durable et à la paix dans le monde, plutôt que de perpétuer les conflits.

Ma délégation tient à observer que cette auguste Assemblée a écouté attentivement, et assimilé, le contenu des différents débats sur le rôle des diamants dans les conflits armés, en particulier en Sierra Leone et en Angola. Ces deux conflits continuent d'échapper à la notion habituelle de la guerre. Nombre de conflits analogues trouvent leur origine dans des différences ethniques, religieuses ou linguistiques de longue date, des inégalités socioéconomiques, l'oppression de minorités ou la suppression des droits de l'homme. La crise, en particulier dans le cas de la Sierra Leone, ne peut être qualifiée de révolution ou de guerre civile. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'une insurrection ethnique ou communautaire, ni d'une guerre de rébellion ou de guérilla. Cela a été et continue d'être un brigandage pur et simple, exacerbé par les pillages et la cupidité, qui bénéficie d'une aide et d'une complicité extérieures. Elle s'est caractérisée par neuf années de banditisme, de viols, d'amputations, de brutalités horribles, d'enlèvements et de massacres aveugles perpétrés contre des civils innocents et pacifiques.

Des relations complexes et anciennes existent entre les systèmes spoliateurs d'intermédiation financière et de gestion des ressources, la pauvreté et la richesse spectaculaire et mystérieuse provenant du commerce des diamants.

Ces relations apparaissent clairement dans le secteur informel de l'extraction des diamants, où le crime organisé – sous forme de contrebande, de trafic d'armes et de blanchiment d'argent –, qui a jusqu'à présent nui à l'industrie légitime du diamant, exerce un contrôle réel sur le marché informel. L'impact du crime organisé sur l'industrie sierra-léonaise du diamant, qui a une longue histoire, a entraîné une déstabilisation de l'ensemble de notre société. Ainsi, la postérité de toute une nation a été dépouillée et cela fait que nous sommes aujourd'hui considérés comme les plus pauvres parmi les pauvres. La guerre a donné naissance à une génération de voyous drogués et équipés d'armes de destruction massive, qui laissent dans leur sillage une affreuse misère. Les diamants sont censés être les meilleurs amis des femmes, mais cela ne vaut assurément pas pour les femmes de Sierra Leone, qui ont perdu la vie ou des membres en conséquence directe des revenus illicites de la vente des diamants du sang.

Ma délégation se félicite des résultats de la réunion ministérielle consacrée aux diamants, qui s'est tenue à Pretoria, en République sud-africaine, et de la réunion intergouvernementale de Londres sur les diamants du sang. La Sierra Leone se félicite également de l'initiative africaine qui a conduit au Processus de Kimberley et engagera toutes ses ressources pour faire en sorte qu'un système de délivrance de certificats adéquate soit adopté au niveau mondial.

Ma délégation, en tant que coauteur de ce projet de résolution, souhaite réitérer l'appel lancé à tous les États de mettre pleinement en œuvre les mesures adoptées par le Conseil de sécurité visant le lien entre le commerce illicite des diamants et la livraison aux mouvements rebelles d'équipement et de matériel logistique.

M. Mmuallefe (Botswana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'Assemblée générale pour son acceptation d'examiner le rôle des diamants dans les conflits. Nous sommes particulièrement préoccupés par cette question, non seulement parce que cela menace de ternir l'image d'un produit qui a été un élément précieux dans les relations entre les êtres humains et vital

pour le développement économique de pays comme le mien, mais aussi du fait que les diamants du sang sont devenus un instrument puissant dans les mains de ceux qui violent la primauté du droit au niveau national, ainsi que les droits de l'homme et le droit humanitaire au niveau international.

Comme chacun sait, le Botswana est l'un des premiers producteurs de pierres précieuses dans le monde. Les diamants sont actuellement l'élément central de notre production industrielle et de notre développement économique. La découverte et l'exploitation des diamants au Botswana, assorties d'une gestion économique prudente et de l'attachement à une société démocratique et fondée sur le droit, nous ont conduit au stade actuel de nos modestes réalisations. Si l'on met à part les revers dus au fléau du VIH/sida, notre pays a fait des progrès considérables dans l'amélioration du niveau socioéconomique de son peuple, comme en ont témoigné les institutions des Nations Unies et de Bretton Woods.

Certains sont peut-être tentés de dire que presque tous les diamants du sang sont principalement produits en Afrique pour alimenter les conflits ici. Ils iraient même jusqu'à soutenir que les diamants du sang sont surtout un problème africain. Je m'empresse de rejeter cette argumentation, parce que nous sommes avec raison convaincus que la question a des prolongements mondiaux. Un diamant produit dans des conditions illícites devient un diamant du sang après qu'il a fait l'objet d'une transaction qui contribue aux activités des mouvements rebelles. Cela ne saurait être nié, et les preuves sont là pour témoigner que de telles transactions dépassent les frontières et la souveraineté des pays africains.

En tant que pays déterminé à faire prévaloir la primauté du droit au niveau tant national qu'international, nous jugeons approprié et prudent d'unir nos efforts à ceux des pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants, à travers le Processus de Kimberley, pour élaborer des systèmes viables visant à empêcher l'accès au marché des diamants du sang. Pour que cette démarche ait quelque chance de réussir, l'engagement non seulement des gouvernements, mais aussi de l'industrie du diamant et de la société civile est nécessaire. Nous sommes heureux que le Processus de Kimberley ait déjà adopté cette règle et nous continuons d'espérer que cela deviendra le cas dans une formule élargie de ce Processus.

Ma délégation se félicite des initiatives importantes qui ont déjà été prises par les Gouvernements angolais et sierra-léonais, par d'autres pays clés, par l'industrie du diamant et par la société civile, y compris la création par l'industrie du Conseil mondial du diamant, pour résoudre le problème des diamants du sang. Fait plus important, nous nous félicitons de la proposition faite par le Gouvernement de la République sœur de Namibie d'organiser un atelier réunissant les principaux pays du monde qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants, dans le prolongement du Processus de Kimberley, afin d'examiner les aspects techniques du système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts.

Comme je l'ai précédemment déclaré, nous sommes fermement convaincus que le problème des diamants du sang revêt une dimension mondiale ou internationale. Cela nécessite que tous les pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants agissent de concert afin d'empêcher que les diamants du sang ne parviennent sur le marché.

Pour agir de concert, nous devons certainement créer et mettre en œuvre un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts. Bien que nous reconnaissons que les régimes nationaux relatifs à la délivrance des certificats d'origine peuvent enrichir notre approche concernant la création d'un système international de délivrance de certificats, nous sommes fermement convaincus que les pratiques nationales contribueront à résoudre le problème des diamants du sang seulement si elles s'accordent avec les normes internationales reconnues. On ne saurait trop insister sur le besoin de transparence. Nous pensons donc que le processus, dans son ensemble, devrait aboutir à l'élaboration d'arrangements propres à assurer le respect des principes régissant le système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts, qu'il est envisagé de créer.

Bien que tous les pays qui produisent, travaillent, exportent et importent des diamants s'engagent sur la voie d'interdire l'accès au marché des diamants du sang, les victimes de ceux qui exploitent ces diamants bénéficieraient d'une mise en œuvre rigoureuse et intégrale de toutes les mesures du Conseil de sécurité visant le lien entre le commerce des diamants du sang et la livraison aux mouvements rebelles, de combustible et autre type de matériel interdit.

Nous attendons avec impatience la convocation au début de l'année prochaine à Windhoek, en Namibie, d'un atelier afin d'examiner les aspects techniques du système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Promouvoir le développement stable et durable des États africains est à l'heure actuelle l'un des objectifs principaux de la communauté internationale. La relation étroite entre le règlement des crises militaires et politiques en Afrique et l'élimination de la pauvreté sur ce continent a été mise en lumière par le Président Poutine dans sa déclaration lors du Sommet du Conseil de sécurité le 7 septembre, où il a souligné ce qui suit :

« l'avenir de ce continent dépend dans une large mesure d'un règlement rapide et efficace de ces conflits. Si au XXe siècle l'Afrique a réussi à secouer le joug du colonialisme, au XXIe siècle, elle doit pouvoir se délivrer de la pauvreté et des affrontements militaires. » (*S/PV.4194, p.12*)

L'un des aspects des efforts de la communauté internationale en vue d'empêcher et de résoudre des situations de crise intense – outre l'élimination des causes profondes politiques, sociales, économiques et autres – doit se concrétiser sous forme d'une action destinée à neutraliser les sources de financement des groupes armés antigouvernementaux dans certains États africains. Les actions destructrices de ces groupes coûtent la vie à des milliers de personnes, nuisent à la paix et à la stabilité de régions entières et empêchent leur développement socioéconomique normal.

La Fédération de Russie demande des actions décisives pour faire cesser le commerce illégal des diamants bruts, qui finance les conflits armés en cours, en particulier en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo. Préconisant systématiquement une coopération internationale constructive sur ces questions, nous avons participé activement à l'élaboration de mesures à prendre éventuellement dans ce domaine. La Russie travaille en liaison étroite avec tous les pays intéressés pour adopter des approches communes face au problème des diamants de la guerre.

Le point de départ a été l'appel lancé dans le communiqué final du Sommet Groupe des Huit, cette année à Okinawa – un appel à convoquer, sur la base de la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité et du Processus de Kimberley, une conférence internationale pour examiner et soumettre à l'ONU des proposi-

tions sur les moyens pratiques de rompre le lien entre le commerce illégal des diamants et les conflits armés. Ces propositions pourraient inclure l'étude de la possibilité d'un accord international sur la certification des diamants bruts.

Sur cette base, nous avons accepté l'invitation des initiateurs du Processus de Kimberley à nous associer au dialogue qui sera mené dans ce cadre. Nous avons apporté notre contribution à la rencontre de Londres, en juillet 2000, et à la réunion d'un groupe de travail d'experts à Windhoek, les 4 et 5 septembre. Nous avons contribué à la réunion ministérielle de Pretoria, les 19 et 20 septembre, ainsi qu'à la Réunion intergouvernementale de Londres, les 25 et 26 octobre. Nous sommes satisfaits des résultats de ces réunions et du souhait de leurs participants de trouver des solutions effectives, de formuler des approches et définitions – en particulier en ce qui concerne les diamants de la guerre – et de proposer des recommandations concrètes qui méritent une analyse et un travail plus approfondis.

Notre position de principe est que les moyens de régler le problème des diamants de la guerre doivent tenir compte de l'ampleur du problème, être simples et applicables. Ils doivent être orientés vers le règlement du problème principal, celui de la rupture du lien entre le commerce illégal des diamants bruts et le financement des actions des groupes rebelles visant à renverser des gouvernements légitimes. Pour réaliser cet objectif, il est nécessaire de mener des efforts conjoints susceptibles de faire cesser la livraison de diamants de la guerre – qui représentent environ quatre pour cent du commerce international des diamants – aux marchés internationaux.

Nous devons donc nous préoccuper en particulier de rechercher une protection fiable des intérêts des participants légitimes au commerce mondial des diamants, qui constituent une catégorie importante de l'économie mondiale et sont la base du développement socioéconomique de nombreux pays d'Afrique. Toute mesure hâtive ou peu réfléchie dans ce domaine délicat pourrait conduire à la déstabilisation du marché des diamants et nuire aux économies des pays producteurs et de ceux qui s'occupent du traitement des diamants bruts.

Nous sommes favorables à une activité commune intense de tous les États intéressés, dans le strict respect des normes du droit international et de la souveraineté nationale de tous les États. Nous devons égale-

ment tenir compte de la nécessité de maintenir la stabilité et la prévisibilité du marché mondial des diamants, marché expérimenté et séculaire. Il ne fait pas de doute que la mise en oeuvre des idées relatives à la certification des diamants constitue une question complexe et à long terme, qu'il faut traiter pas à pas, et contraignante du point de vue financier; elle exige des efforts considérables, y compris l'amélioration des bases juridiques nationales dans de nombreux États.

Nous sommes fermement convaincus que la méthode la plus simple, la plus logique et la plus efficace de régler ce problème des diamants de la guerre serait d'introduire un système de certification sur la base d'une certification nationale d'origine des diamants bruts, de bases de données nationales et de systèmes nationaux de contrôle. Je dois dire que ces structures nationales doivent répondre aux paramètres minimaux internationalement reconnus. L'adoption de cette approche non seulement faciliterait le règlement du problème, mais rendrait possible de veiller à ce que nous protégions les intérêts économiques et la souveraineté des producteurs de diamants bruts. De ce point de vue, la communauté internationale peut se reposer sur les systèmes nationaux de certification déjà en place en Angola et en Sierra Leone. Il est très important d'étudier la façon dont ces structures agissent et de fournir aux États intéressés l'aide nécessaire pour mettre en oeuvre ces systèmes. Possédant déjà un système efficace de contrôle national sur le mouvement des diamants bruts, la Russie est prête à fournir à tous les États intéressés une aide constructive dans ce domaine.

Je saisis cette occasion pour indiquer que dans les mois à venir, notre pays achèvera la préparation et le lancement d'un système national de certification pour les diamants bruts. La Russie a participé activement à la préparation du projet de résolution d'aujourd'hui et elle est l'un de ses coauteurs. Il est très important que les dispositions du projet s'inspirent des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du libellé qui a recueilli un consensus lors du Processus de Kimberley, établi en particulier dans la déclaration de la réunion ministérielle de Pretoria en date du 21 septembre (A/55/638) et dans le communiqué de la Réunion intergouvernementale de Londres du 26 octobre (A/55/628).

Je voudrais souligner que pour régler cette question très complexe des diamants de la guerre, il faudrait une approche recueillant un consensus, ce qui faciliterait considérablement les progrès en vue d'accords, avec la participation de tous les États intéressés

– notamment tous les grands exportateurs, les industriels chargés du traitement et les importateurs de diamants bruts, ainsi que les représentants des milieux commerciaux. Tous les détails techniques liés à la forme et aux modalités d'un futur accord international – les moyens, les méthodes et le calendrier de réalisation de l'objectif que j'ai mentionné ainsi que le mécanisme de mise en oeuvre des décisions adoptées – doivent faire l'objet d'un examen durant le processus de négociations intergouvernementales qui s'ouvrira bientôt.

L'adoption de la résolution enverrait un message politique clair, à savoir que l'Assemblée générale de l'ONU soutient l'effort international mené pour faire cesser le recours à ce commerce illégal des diamants destiné à financer les activités de groupes antigouvernementaux. Nous pensons que notre future action commune destinée à régler le problème des diamants de la guerre, encouragera la cessation des conflits armés en Afrique. Elle empêchera l'aggravation dans cette région de nouvelles situations de crise. En Afrique, elle renforcera la paix, la stabilité et la sécurité, et assurera les conditions d'un véritable développement socioéconomique.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*): Je voudrais m'associer aux orateurs précédents qui vous ont exprimé leur reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir organisé cet important débat sur le rôle des diamants dans les conflits, surtout en ce qui concerne les mesures précises que l'Assemblée générale peut prendre pour contribuer à la prévention et au règlement des conflits, en brisant le lien tristement célèbre entre le commerce illicite de diamants bruts et le conflit armé.

Beaucoup de travail a déjà été accompli à des niveaux élevés. Ma délégation tient à féliciter les pays africains producteurs de diamants, notamment la République sud-africaine, d'avoir pris l'initiative de lancer un processus inclusif et novateur de consultations entre le gouvernement, l'industrie et la société civile, connu sous le nom de Processus Kimberley, afin de faire face à cette question. Ma délégation se félicite également des mesures importantes prises par le Conseil de sécurité, qui visaient le lien entre le commerce des diamants bruts et la fourniture d'armes, de combustible ou d'autre matériel interdit aux groupes rebelles. Ces mesures comprennent les résolutions 1173 (1998), 1295 (2000), 1306 (2000) et 1304 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous sommes également encouragés par la prise de conscience mondiale concernant le lien entre le commerce des diamants bruts et le conflit armé. Outre l'initiative africaine, il y a eu aussi la Réunion intergouvernementale de Londres sur les diamants du sang, les 25 et 26 octobre 2000. La séance d'aujourd'hui, par conséquent, marque le point culminant d'un processus de sensibilisation et de réflexion concernant la grave menace que représente ce lien infamant, aussi bien pour la paix et la sécurité internationale que pour l'industrie du diamant dans son ensemble. Ma délégation est convaincue que le projet de résolution dont nous sommes saisis vise à harmoniser et à renforcer l'initiative des Nations Unies et d'autres initiatives sur cette question.

La Namibie voudrait souligner, aux fins du procès-verbal, que le problème des diamants bruts et du conflit armé n'est pas seulement un problème africain. C'est un problème mondial qui touche non seulement les pays producteurs de diamants, mais également ceux qui travaillent, exportent ou importent des diamants. Il a des implications potentielles pour toute l'industrie du diamant et les gouvernements du monde entier. C'est dans ce contexte et dans l'esprit d'un partenariat mondial que ma délégation cherche une solution à ce problème, y compris en ralliant un appui au projet de résolution aujourd'hui à l'examen aujourd'hui.

Le projet de résolution cherche à instituer la création et l'application d'un système international simple et maniable de délivrance de certificats pour les diamants bruts, avec la participation du plus grand nombre possible des intervenants concernés. La Namibie est un acteur clef dans l'industrie mondiale du diamant, puisqu'elle représente environ 8 % de la production mondiale. L'industrie du diamant en Namibie emploie près de 5,3 % de la main-d'œuvre totale du pays. Par conséquent, nous appuyons tous les efforts déployés pour veiller à ce que l'image de l'industrie mondiale du diamant ne soit pas ternie.

Un système international indépendant de délivrance de certificats pour les diamants bruts contribuera beaucoup à régler le problème du commerce illicite de diamants bruts et de son lien avec le conflit armé. C'est notamment pour cette raison que le Gouvernement namibien a offert d'accueillir un atelier afin d'examiner les aspects techniques d'un tel système international de délivrance de certificats. Cet atelier se tiendra dans notre capitale, Windhoek, dans la troisième semaine de janvier 2001, et ma délégation saisit

cette occasion pour inviter tous ceux qui souhaitent y participer.

M. Apata (Nigéria) (*parle en anglais*) : C'est une terrible ironie qu'un présent de la nature aussi beau et aussi précieux que le diamant, une pierre qui est censée apporter joie et bonheur à tous ceux qui la possèdent, soit devenu un instrument de déstabilisation et d'insécurité. Récemment, sa possession et son contrôle sont devenus l'une des principales causes des conflits en Afrique, et la richesse qu'il procure est utilisée pour alimenter les guerres.

Nous savons tous que nous ne pouvons pas faire la guerre sans argent, et les diamants sont de l'argent. Selon les évaluations du marché, environ 3 % des diamants bruts produits dans le monde proviennent de zones de conflit en Afrique. En fait, selon le rapport de De Beers, les diamants venant des zones de conflit de l'Afrique représentent de 10 à 15 % de l'approvisionnement mondial. La manipulation des marchés garantit des prix élevés, le caractère anonyme et la facilité de transport des diamants en fait la devise de choix pour les marchands de guerre en Afrique. Il y a de nombreux exemples de conflits, notamment la guerre sans solution en vue qui se poursuit en Angola et en Sierra Leone, alimentés par les revenus que procurent les diamants.

Partout où les diamants sont extraits, exploités et gérés de façon responsable, comme au Botswana, en Afrique du Sud et en Namibie, ils contribuent au développement et à la stabilité. Mais, lorsque les gouvernements font face à des difficultés, les rebelles sont sans pitié et les frontières sont poreuses – comme en Angola, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone – cette magnifique pierre précieuse qui suscite l'admiration de toute l'humanité peut facilement être transformée en un agent de mort, de terrorisme, de chaos économique et social et d'instabilité politique. Lorsque les diamants tombent entre les mains de seigneurs de la guerre, tels Jonas Savimbi et Foday Sankoh, il en résulte un conflit prolongé, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. C'est le comportement de l'UNITA et son utilisation efficace des diamants pour alimenter la guerre en Angola qui ont mené les Nations Unies à imposer un embargo sur les diamants en 1998.

Dans le cas de la Sierra Leone, Foday Sankoh et les membres du Revolutionary United Front ont utilisé les revenus de la vente des diamants qu'ils avaient ob-

tenus par la force dans les gisements diamantifères de la partie Est de la Sierra Leone pour acheter des armes, qu'ils ont ensuite utilisées pour causer d'affreux ravages et se déchaîner contre de malheureux civils.

Les membres de la communauté internationale ne peuvent pas, et ne doivent pas, laisser cette orgie de violence se poursuivre sans rien faire. C'est la raison pour laquelle il est important pour l'ONU d'attaquer le problème à sa racine. Au lieu de dépenser des millions de dollars dans des opérations de maintien de la paix, nous devrions traiter la source du conflit en coupant l'accès aux fonds provenant de la vente illégale de diamants. C'est la raison pour laquelle ma délégation appuie le projet de résolution concernant le rôle crucial des diamants dans les conflits. Notre coparrainage de ce projet de résolution se base sur notre conviction qu'il importe de rompre le lien entre les transactions illicites de diamants bruts et les conflits armés – mesure importante pour prévenir les conflits, particulièrement sur le continent africain.

Le problème des diamants de la guerre préoccupe très sérieusement la communauté internationale et les efforts déployés pour traiter cette question doivent donc tenir compte de toutes les parties concernées et impliquées dans la production, l'exportation, notamment ceux qui facilitent le commerce illégal, ainsi que les pays importateurs. Ces mesures devraient être efficaces, pragmatiques et conformes au droit international. En conséquence, la communauté internationale doit envoyer un message très clair à travers la résolution de l'Assemblée générale indiquant qu'elle ne tolérera plus une situation où des ressources naturelles telles que les diamants, lesquels pourraient être utilisés pour promouvoir le développement économique et social des pays concernés, sont utilisées dans la situation actuelle par quelques seigneurs de la guerre qui contrôlent en totalité les ressources pour leur bénéfice et gain personnels. La communauté internationale doit donc faire montre d'une grande détermination et veiller à ce que tous les participants à ces activités criminelles soient traduits en justice conformément au droit international.

La délégation du Nigéria voudrait rendre hommage aux initiatives du Conseil de sécurité et du Comité des sanctions, qui ont organisé en août dernier une audition sur les diamants et leurs effets sur le conflit en Sierra Leone. Cette audition a servi de forum à de nombreuses parties au commerce des diamants, qui ont exprimé leurs vues. Le Nigéria appuie les recomman-

dations de la Fédération mondiale des bourses de diamants, et l'Association internationale des fabricants de diamants visant à ce que : premièrement tous les pays importateurs de diamants bruts dûment accrédités, qu'il s'agisse de centres de production, de fabrication ou de commerce, promulguent une législation pour régler la vente des diamants; deuxièmement, que tous les marchands de diamants adoptent un code de conduite éthique en ce qui concerne les diamants de la guerre; et, finalement, qu'un certificat d'origine soit fourni pour les diamants émanant des zones de conflit.

Notre délégation voudrait rendre hommage aux efforts du Royaume-Uni, qui a joué un rôle de chef de file sur la question des diamants illicites dans la mesure où elle touche à la Sierra Leone, notamment pour l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité 1306 (2000). En outre, nous voulons rendre hommage aux efforts de l'Ambassadeur Fowler du Canada pour son travail de pionnier en tant que Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU et pour ses efforts relatifs aux diamants illicites dans la mesure où ils ont un effet sur la guerre en République démocratique du Congo.

Le Nigéria est fermement convaincu que l'adoption de cette résolution enverra un message très important et fort à tous ceux qui sont engagés dans ce commerce néfaste, indiquant que la communauté internationale ne tolérera plus ces activités. Les diamants sont éternels, mais nous ne devons pas laisser les diamants alimenter des conflits éternellement.

M. Muchetwa (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : En tant que coparrain du point 175 de l'ordre du jour, « Le rôle des diamants dans les conflits », ma délégation a demandé la parole afin de rappeler aux délégations que le temps où l'on achetait des diamants sans poser de questions est révolu.

Ma délégation se félicite du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie et espère que son adoption annoncera la mise en place d'un régime juridique international qui pénalisera le commerce illicite des diamants par les groupes rebelles en République démocratique du Congo, en Angola et en Sierra Leone, pour ne citer que quelques exemples.

Ma délégation pense que pour comprendre les sources de la violence dans les pays mentionnés, il faut bien saisir les données économiques desquelles procèdent les conflits qui y font rage. Un chercheur a observé :

« Les conflits peuvent fréquemment engendrer des économies de guerre dans les régions contrôlées par des rebelles ou des seigneurs de la guerre et liées à des réseaux commerciaux internationaux; les membres de groupes armés peuvent tirer bénéfice des pillages. Dans ces conditions, il devient difficile de mettre fin aux guerres civiles. Gagner n'est peut-être pas souhaitable, car l'objectif de la guerre est précisément la légitimité qu'elle confère à des actes qui seraient passibles de peines et considérés comme des crimes en temps de paix. »

Pour répondre au rapport du Groupe d'experts sur l'Angola établi au début de cette année, ma délégation a expliqué au Conseil de sécurité que le fait de ne pas tenir compte des programmes économiques dans les conflits avait très sérieusement sapé les efforts internationaux menés pour consolider des accords de paix fragiles. Je voudrais réaffirmer que la véritable cause des guerres civiles qui font rage dans certains pays africains n'est pas tant les griefs proférés à voix haute, mais plutôt la silencieuse force de la cupidité.

Dans le cas de l'Angola, de la Sierra Leone et de la République démocratique du Congo, l'abondance des ressources naturelles, notamment des diamants, est devenue une malédiction. C'est la facilité de se procurer ces diamants, exportés en tant que produits de base, qui suscite un conflit violent parce que cela motive les groupes rebelles à se former sans autre but que le pillage, dont le produit soutient leurs activités.

Avec votre permission, Monsieur le Président, ma délégation voudrait rappeler aux membres qu'un produit de base comme les diamants présente plusieurs avantages pour les rebelles. Parce qu'il s'agit d'un produit générique, leur origine peut être facilement dissimulée et leur commercialisation ne nécessite pas de processus compliqué, comme c'est le cas avec des produits manufacturés.

C'est dans ce contexte que l'importance du projet de résolution dont nous sommes saisis devient évidente. Puisque la possibilité d'écouler les diamants de la guerre, toute considération juridique mise à part, dépend de l'existence d'un marché extérieur, les pays exportateurs et importateurs devraient s'efforcer de trouver les moyens d'améliorer leur coopération concernant l'application de la loi, et ce projet de résolution pourrait en être l'instrument.

En conséquence, ma délégation pense que ce projet de résolution est un moyen d'exprimer la détermination de la communauté internationale d'interdire le commerce illicite des diamants de la guerre.

M. Mutaboba (Rwanda) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier la délégation de l'Afrique du Sud pour les efforts qui ont été faits, premières mesures visant à réglementer la certification des diamants bruts. Comme l'Ambassadeur Holbrooke l'a dit, et comme d'autres délégations l'ont aussi déclaré par la suite, nous sommes en complet accord avec la déclaration que les diamants de la guerre constituent un problème mondial qui nécessite une solution mondiale.

Certains pays se sentent déjà dans une situation d'insécurité parce qu'ils essaient de se décharger de diverses activités – exploitation, commercialisation et/ou contrebande – sur des pays innocents et pauvres, et on peut les citer. La quête de paroles et de garanties pour se donner bonne conscience est insuffisante. Il faut passer aux actes. Nous disposons de nombreuses résolutions, mais nous avons besoin de voir prendre des mesures. Nous devons aborder les problèmes et appeler un chat un chat.

Les diamants ne sont pas une monnaie d'échange contre des pommes de terre ou des haricots; ils sont échangés contre des armes lourdes et des devises fortes. Des devises fortes, ce ne sont pas le franc rwandais ou le CFA; je veux parler de devises fortes. Les diamants de la guerre sont là pour les mêmes personnes – ceux qui peuvent les obtenir, et ceux qui disposent des moyens de se les procurer et qui les convoitent. Prendre des distances par rapport à ses responsabilités reviendrait donc à un manque d'initiative s'agissant de résoudre le problème.

Il semble que nous ayons encore un long chemin à parcourir dans l'accomplissement de notre devoir, qui est de résoudre le problème des diamants de la guerre. Les définitions ajoutées à la résolution, et les mots ajoutés à diverses déclarations, qui ne figurent pas ici ni là, la référence à des « invités » etc., en parlant de la République démocratique du Congo, ne sont qu'un moyen de camoufler la réalité. Qui est responsable de l'exploitation et, plus précisément, qui est responsable de la contrebande et de la commercialisation de ces diamants? Il ne s'agit de personne là-bas. Nous devons montrer du doigt ceux auxquels on dit qu'incombe cette responsabilité.

Quand nous parlons des conflits en Sierra Leone, en Angola et en République démocratique du Congo, nous pouvons leur apposer un nom, selon qui nous sommes, ce que nous voulons dire et quels sont nos objectifs. Aujourd'hui, certaines personnes disent : Ceci est une exploitation illégale du Congo, par exemple. Je réponds : Il y va de notre survie. Certaines personnes disent : Faites venir les invités. J'ai dit : Oui, mais ils sont *génocidaires*. Ceux que je suis au Congo sont qualifiés aujourd'hui « d'invités ». Cela est stupéfiant. Et moi, je ne suis pas invité.

Donc, la question des mots n'est qu'une ruse pour détourner l'attention du problème. Bien que nous reconnaissons le bien-fondé de ce projet de résolution, ma délégation souhaite que des mesures soient prises, et prise de façon adéquate.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision prise plus tôt au début de cette séance, je donne la parole à l'observateur de la Suisse.

M. Helg (Suisse) : Il se trouve que des diamants ont alimenté certains des conflits les plus terribles dont le monde a été témoin. La Suisse attache dès lors la plus grande importance à briser le vicieux engrenage voulant que le commerce illicite des diamants entraîne celui des armes. Elle est fermement déterminée à tout entreprendre pour que son territoire n'incite à aucun abus.

Dans cet esprit, mon pays salue et soutient les efforts déployés dans le Processus de Kimberley qui appelle les États concernés, l'industrie et les organisations non gouvernementales à coopérer en la matière. Mes autorités ont également pris activement part à la Conférence intergouvernementale de Londres sur les diamants bruts et les conflits.

Par la place qu'elle occupe dans le commerce international de ces pierres précieuses, la Suisse est pleinement consciente de ses responsabilités. Elle a mis intégralement en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Angola et la Sierra Leone. Elle collabore étroitement avec les groupes d'experts des Nations Unies engagés dans la lutte contre toutes les formes de transactions concernant les diamants liés aux conflits.

En outre, le Gouvernement suisse applique des mesures qui vont au-delà de ce qui est requis par les résolutions de l'ONU. En particulier, il surveille avec

une vigilance accrue l'origine et les mouvements des diamants bruts sur le marché, notamment ceux qui parviendraient sur son territoire par des voies détournées. Les autorités suisses sont par ailleurs en train de revoir complètement la réglementation concernant les ports francs. Leur objectif est d'instaurer un contrôle renforcé sur tous les diamants bruts entrant et sortant des ports francs qui se trouvent sur le territoire suisse.

C'est également en raison de la place qu'elle occupe dans le commerce diamantifère mondial que la Suisse appuie fortement l'introduction d'un système international de certification pour les diamants bruts. Ce système devrait se caractériser par son efficacité, sa sélectivité et son applicabilité. Efficacité, en ce sens qu'il devrait s'attaquer sans détour au trafic transfrontalier illégal, à la corruption et aux contrefaçons. Sélectivité, dans la mesure où il importe que la lutte contre le trafic illicite des diamants ne s'effectue pas au détriment du commerce légal; ce n'est en effet qu'avec le concours sans réticence de l'industrie des diamants qu'une acceptation du système international de certification sera possible. Applicabilité facile, enfin, ce qui signifie que le système à élaborer ne devrait conduire non pas à des obstacles administratifs additionnels, mais à des mesures simples et pragmatiques permettant aux opérateurs de s'associer aisément à la lutte contre le trafic illicite.

À noter que ce système de certification s'inscrit, aux yeux de la Suisse, dans l'esprit du processus d'Interlaken qu'elle a initié et qui tend à développer des sanctions dites ciblées, c'est-à-dire pénalisant avant tout certains groupes d'acteurs bien définis tout en minimisant les dommages et effets collatéraux sur la société civile et les États voisins.

Pour terminer, je voudrais assurer les États ici représentés de la volonté politique de la Suisse de ne ménager aucun effort pour éradiquer complètement l'exploitation des ressources naturelles, et spécifiquement des diamants, à des fins conflictuelles. Certes, ces luttes armées sont davantage qu'une affaire de diamants. Mais en s'attaquant à ce mode de financement, la communauté internationale apporte un élément de taille à l'édifice fragile que l'ONU, moyennant ses opérations de maintien de la paix et l'engagement personnel de ses agents, a entrepris de reconstruire en Afrique.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/55/L. 52, intitulé : « Le rôle des diamants dans les conflits : briser le lien entre les transactions illicites de diamants bruts et le conflit armé afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution A/55/L.52, je voudrais annoncer que depuis qu'il a été présenté, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Burkina Faso, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Roumanie et ex-République yougoslave de Macédoine.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/55/L.52?

Le projet de résolution A/55/L.52 est adopté (résolution 55/56).

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je prends la parole pour remercier les membres de l'Assemblée qui ont appuyé cette résolution. Je sais que plusieurs délégations ont eu de grands problèmes avec certaines parties de la résolution, mais le processus ne fait que commencer et j'espère que ces délégations resteront à nos côtés au fur et à mesure que nous élargirons ce processus dans les jours à venir.

Quelques pays nous ont vraiment aidés à orienter ce processus et je tiens à les remercier. Il s'agit notamment du Royaume-Uni, qui a même organisé une réunion à Londres pour assurer le suivi de cette question, et de la Russie, dont le Ministre des affaires étrangères a été au nombre de ceux qui, avec le Ministre des affaires étrangères de mon pays et le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, ont commencé très tôt à travailler sur l'idée d'un projet de résolution. Bien sûr, nous n'aurions jamais pu parvenir à ce résultat sans nos voisins – la Namibie, l'Angola et le Botswana – qui ont mis ce processus en action dans leurs pays et dans le cadre du processus de Pretoria. Je

tiens à les remercier de tout cœur, de même que tous ceux qui ont voté pour cette résolution.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, ma délégation s'excuse de prendre la parole à une heure si tardive de nos travaux. Elle souhaitait tout simplement vous remercier, et à travers vous, tout le Bureau de l'Assemblée générale, d'avoir répondu favorablement à la requête du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'inscrire à l'ordre du jour la question additionnelle relative au rôle des diamants dans les conflits.

Ma délégation aimerait également remercier la République sœur de l'Afrique du Sud ainsi que son représentant pour leur patience et leur doigté dans la conduite de négociations qui ont vu nos experts, à qui je rends hommage, trois semaines durant, jour et nuit, travailler à la rédaction de la résolution qui vient d'être adoptée et qui répond certainement aux attentes de ma délégation. Ma délégation ne doute pas un seul instant que l'instrument que notre auguste Assemblée vient d'adopter est un pas supplémentaire qui viendra en complément de toutes les initiatives visant à briser le lien entre les transactions illicites de diamants bruts et le conflit armé afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 175 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'informe les membres que l'Assemblée générale reprendra l'examen du point 47, intitulé « assistance au déminage », le lundi 4 décembre 2000 au matin, en deuxième lieu, afin d'examiner un projet de résolution révisé contenu dans le document A/55/L.51/Rev. 2. Le projet de résolution révisé sera publié le lundi 4 décembre 2000 au matin.

La séance est levée à 18 heures.